

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

Canton de Soignies

ANNALES TOME V

PREMIÈRE LIVRAISON

1912 — 1920

ANNALES
DU
CERCLE ARCHÉOLOGIQUE
DU
CANTON DE SOIGNIES

TOME V



SOIGNIES
TYPOGRAPHIE FRANÇOIS GUILMOT

1920

CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DU CANTON DE SOIGNIES





TRADITIONS D'UN VIEUX CHATEAU

Notice historique sur LA FOLLIE

à Ecaussinnes-d'Enghien

PAR LE COMTE GONTRAN DE LICHTERVELDE



AVANT-PROPOS

Les quelques pages qui vont suivre ont été écrites, il y aura tantôt vingt ans, par mon père, feu le comte Gontran de Lichtervelde, lorsqu'il interrompit, pendant quelques années, la course vagabonde de sa chère carrière diplomatique.

NOTICE HISTORIQUE

I

Situation et Origines

Le château de la Follie, sous Ecaussinnes-d'Enghien, est bâti au bord de la Sennette (dans les vieilles cartes : ruisseau des Ecaussinnes), vis-à-vis du ruisseau des Robinettes venant des bois de Feluy, et à côté du ruisseau venant de Waugenée, hameau d'Ecaussinnes.

Le seul gué praticable, jadis, pour franchir la Sennette — à l'exception de celui qui est défendu par les tours du donjon des Lalaing — était proche du château dont on s'explique la fondation comme tête de pont commandant la traversée de la rivière contre ceux qui, venant de Nivelles et de Feluy, voulaient marcher sur Brainele-Comte et Enghien.

C'est à Ecaussinnes que la Sennette, proche de ses sources dans les bois avoisinant Besonrieux, quitte le plateau dont le Rœulx forme le point culminant, pour s'enfoncer graduellement dans le défilé pittoresque qui la mène jusqu'à Ronquières.

Le château de la Follie se trouve à la tête de ces gorges en miniature que, il y a quelques années encore, on eût pu qualifier de sauvages, lorsqu'elles étaient vierges de la voie ferrée qui les dépare aujourd'hui.

Le nom de Follie ou Folie se rencontre fréquemment en Hainaut. C'est ainsi que nous avons la Haute-Folie sous Naast, la Follie au Graty, la Haute-Folie (ferme) à Saint-Denis, le grand étang de la Folie dans la forêt de Trélon. Ce nom est, paraît-il, synonyme de feuillée et indique un endroit boisé. La topographie semble autoriser cette interprétation ainsi que le nom latin *Folia*

gravé sur le sceau d'Englebert d'Enghien. D'autre part, la devise sculptée sur le tombeau de Bernard d'Orley à l'église : « Qui en voelt de la follie, » a pu faire croire à une autre origine. Le château aurait été dénommé d'après cette devise, faisant allusion à l'impenetrabilité de l'ancien donjon sous Englebert d'Enghien et Henri de Withem, du temps qu'il était flanqué de quatre grosses tours et possédait des courtines sans fenêtres, avec chemin de ronde, crénelage, pont-levis et fossés pleins d'eau. Quoiqu'il en soit, il paraît certain que le château s'appelait primitivement Follie, d'après feuillée, à cause des bois voisins, et que, à la suite du siège de 1488, Bernard d'Orley, jouant sur les mots, comme on le faisait souvent au moyen-âge, adopta la devise qui surmonte son tombeau.

Comme partout, c'est la nature du sol qui détermina les premiers centres de la population, et il y a tout lieu de croire que la fertilité et le drainage naturel des régions crayeuses attirèrent la civilisation primitive qui se condensa ainsi à Binche et à Mons où se trouvaient des oppida rocheux permettant de repousser avantageusement les incursions des peuplades ennemies et errantes.

Les Romains, rayonnant de Bavay pour se diriger vers le Nord de la Belgique, prirent logiquement ces oppidas comme stations ; de là la route passant par Mons et Castre (Castrum) pour aboutir à l'Éscaut et la route passant par Binche pour gagner Tongres et la Meuse. Dans l'espace compris entre ces deux routes s'étendait la vaste forêt charbonnière ou de Soignes, dont la forêt de Soignes actuelle, le bois de la Houssière, la haie du Rœulx, les bois de Hal, la forêt de Meerdael, le bois d'Héverlé, celui de Tervueren, etc., ne sont que des vestiges.

La présence de la pierre à chaux au milieu de ces vastes étendues boisées qui fournissaient le combustible

requis, donna naissance aux premières exploitations de chaux dont l'emplacement fut désigné sous le nom de Scaucies, origine des villages des Ecaussinnes et de leur nom qui en est dérivé par l'ajoute du préfixe wallon, comme Escaut provient de *Scaldis* (1).

En 750, les Ecaussinnes paraissent pour la première fois dans l'histoire positive (2). Pepin, maire du palais, restitue à l'abbaye de Saint-Denis, en France, diverses possessions qui lui avaient été enlevées, entr'autres Scaucia et Cambrione (Cambron). Ces lieux sont dits dans le pagus du Brabant. A cette époque reculée, les divisions territoriales n'étaient point, en effet, ce qu'elles sont devenues après plusieurs siècles de luttes intestines et d'alliances politiques. Le pagus primitif du Hainaut, qui ne comprenait guère que la vallée de la Haine, si clairement délimitée des hauteurs de Mariemont, s'augmenta d'une partie considérable du pagus de Brabant pour former le comté de Hainaut.

(1) A cette époque, mérovingienne ou romaine — car il ne faut pas se piquer d'une chronologie trop positive — où naissent les noms de lieux : *Rœulx* nous fait souvenir d'un bois *dérodé* ; *Saint-Vaast* de la première évangélisation par cet apôtre du Nord qui, suivant la légende, repoussa un loup dans les bois où s'éleva plus tard la ferme de *La Louvière*, berceau de notre centre industriel ; *Steenkerque*, d'une des premières églises de pierre bâtie dans une contrée dont la langue était alors germanique ; *Marche* nous fait également souvenir de la frontière entre le pagus *Bracbatensis* et le pagus *Hainœnsis*.

(2) PERTZ, *Monumenta*, I, 108 ; PARDESSUS, II, 418, cités dans VANDERKINDERE. Introduction à *l'Histoire des Institutions de la Belgique*, Bruxelles 1890, p. 150.

II

Les d'Enghien

La seigneurie d'Enghien, dont relevait la Follie, était une bannière de Hainaut, sauf quelques fiefs qui continuèrent à appartenir au Brabant.

Hugues I, seigneur d'Enghien, fit, en effet, hommage de sa seigneurie à Godefroid le Barbu, duc de Brabant. Baudouin, comte de Hainaut, le força de révoquer cet acte, mais, néanmoins, une motte du parc d'Enghien continua à relever du Brabant, ainsi qu'une chambre du château d'Enghien. Dans le parc actuel, une butte s'appelle encore Motte de Brabant.

A la fin de l'ancien régime, on citait neuf fiefs qui relevaient du duché de Brabant, à savoir : Seneffe, Ronquières, Tubize, Rebecque, Bierges, Bougarde, Leerbeke, Beringen et Hennuyères (1). Ils sont divisés aujourd'hui entre les deux provinces, et le territoire brabançon s'avance jusqu'aux portes de la ville actuelle d'Enghien.

Cette situation fut en partie la cause, en partie la conséquence des vellétés d'indépendance des seigneurs d'Enghien qui, maintes fois, tentèrent de se mettre sur le même pied que leurs puissants voisins de Hainaut, de Brabant, de Flandre, dont ils étaient les égaux par la naissance et les alliances.

Quoiqu'il en soit, l'histoire primitive de la Maison d'Enghien, qui s'éteignit avant 1500, est trop insuffisamment connue pour pouvoir donner une idée précise des vicissitudes de sa fortune et des orientations multiples de sa politique, durant les troubles de l'époque féodale. M. Matthieu, dans son histoire de la ville d'Enghien,

(1) LE ROY, *Gallo Brabantia*.

nous narre bien exactement tout ce qui est connu (1). Nous voyons de ses membres s'établir dans le royaume de Naples, et un député de Lecce, le prince Granito di Belmonte, m'a raconté, il y a quelques années, que l'écu gironné de Flandre, que portait la maison d'Enghien, se rencontre fréquemment sur de vieux monuments de sa région.

C'est vers 1365 que le château de la Follie apparaît dans l'histoire de la maison d'Enghien. Antérieurement nous trouvons bien, dans des généalogies modernes (2), les premiers seigneurs de cette maison qualifiés de seigneurs de la Follie, mais rien ne nous prouve la réalité de cette assertion (3). Au contraire, il est dit dans un manuscrit (4) qu'Englebert d'Enghien acheta la Follie en 1366 « ou pou paravant » à Vincart d'Ecaussinnes, fils d'Henry d'Ecaussinnes. D'après ce document, la terre d'Ecaussinnes aurait donc été tout entière en possession de la famille de Rœulx dite d'Ecaussinnes. Ce ne serait que vers 1366 qu'un cadet de cette famille, ayant reçu en partage une partie de la dite terre, l'aurait vendue à Englebert d'Enghien, qui en aurait fait la seigneurie de la Follie. Le château existait-il auparavant ? Sans doute, mais rien ne nous permet de l'affirmer.

(1) ERNEST MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, 2 volumes. Mons 1876.

(2) GOETHALS, *Dictionnaire généalogique*, t. II, article Gavre.

(3) Néanmoins on lisait sur une lame de cuivre, en l'église paroissiale d'Ecaussinnes : « Cy gist Jeanne de Flandre et espouse de Wauthier, sire d'Enghien, qui trespassa en l'an 1307, au mois de janvier. » Blasons : Enghien et Flandre. (Manuscrit 1511 du fonds Goethals intitulé : BETTEVES : *Suscriptions sépulcrales et verrières*. Recueil de 1691-95 cité par M. Félix Hachez, p. 198, t. XXIII, *Annales du Cercle Archéologique de Mons*.)

(4) Procès sur l'appellation de Seigneur d'Ecaussinnes. (Archives de l'Etat, à Mons, folio 39.)

firmer. Mais en tous cas, à partir de ce moment, les ténèbres font place à la lumière (1).

Englebert d'Enghien était le septième fils de Gautier III, seigneur d'Enghien, et d'Isabeau de Brienne, surnommée par les chroniqueurs contemporains « la Belle Hélène ». Fille unique du duc d'Athènes, comte de Conversan et de Brienne, elle apporta à la maison d'Enghien des biens considérables. Aussi voyons-nous qu'après le décès de leurs parents, les frères d'Enghien furent tous richement apanagés. Englebert d'Enghien est qualifié, dans les vieux diplômes et sur son sceau, de seigneur de Rameru, Tubize, la Follie, etc.

Englebert d'Enghien se maria deux fois. Il épousa d'abord, à Gand, par contrat de mariage du 27 mai 1366,

(1) « Les châteaux féodaux appartiennent à des temps et à des mœurs si différentes des nôtres, » dit Viollet-le-Duc, « qu'il nous faut, pour les comprendre, nous reporter par la pensée à cette époque héroïque de notre histoire. Leur étude n'était pas sans fruits. Sérieusement faite, elle efface de la mémoire les erreurs qu'on s'est plu à propager sur la féodalité ; elle met à nu des mœurs empreintes d'une énergie sauvage, d'une indépendance absolue, auxquelles il est bon parfois de revenir, ne fût-ce que pour connaître les origines des forces encore vivantes, heureusement, de notre pays. La féodalité était un rude berceau, mais la nation qui y passa son enfance et put résister à ce dur apprentissage de la vie politique sans périr, devait acquérir une vigueur qui lui a permis de sortir des plus grands périls sans être épuisée. Respectons ces ruines si longtemps maudites, maintenant qu'elles sont silencieuses et rongées par le temps et les révolutions ; regardons-les, non comme des restes de l'oppression et de la barbarie, mais bien comme nous regardons la maison désormais vide, où nous avons appris, sous un recteur dur et fantasque, à connaître la vie et à devenir des hommes. La féodalité est morte ; elle est morte vieille, détestée ; oublions ses fautes pour ne nous souvenir que des services qu'elle a rendus à la nation entière en l'habituant aux armes, en la plaçant dans cette alternative : ou de périr misérablement ou de se constituer autour du pouvoir royal... Il ne convient pas à une nation de méconnaître son passé, encore moins de le maudire. » (VIOUET-LE-DUC : *Dictionnaire d'Architecture*, III, p. 193. Article : *Château in fine.*)

Marguerite de Longueval, dame de Nevele, inhumée à Gand ; et secondement Marie de Lalaing, avec laquelle il fut inhumé en l'abbaye de Cambron (1). Outre le rôle capital qu'il joua dans la guerre contre le Régent du Hainaut, le duc Aubert de Bavière, on trouve qu'il aida, en 1383, le duc de Brabant à réprimer les troubles de Louvain ; en indemnité de ses frais, il reçut de la duchesse Jeanne une assignation de 400 francs de France sur des biens de l'abbaye de Bonne-Espérance (2). Il donna à ces religieux quittance de cette somme en son château de la Follie, le 1^{er} juillet 1387. Il mourut le 12 février 1402, sa femme le 16 décembre 1416.

C'est le 21 mars 1364 que le duc Aubert de Bavière avait fait trancher la tête à Siger d'Enghien (3) et que son bailli s'était emparé du château d'Enghien. Ces événe-

(1) TOMBEAU D'ENGLEBERT D'ENGHIEN ET DE MARIE DE LALAING
A CAMBRON

Un superbe mausolée en marbre était construit à la gauche du maître-autel, sous une arcade, devant le tabernacle. Il supportait deux statues surmontées de petits écussons aux armes d'Enghien et de Lallaing, et dont la tête et les mains étaient en albâtre. Ces statues représentaient un chevalier armé et vêtu de sa cote d'armes. Ce monument, orné d'or et d'azur, égalait en magnificence les tombeaux des rois de France dans les caveaux de Saint-Denis. On y lisait ces deux épitaphes :

« Chy gist Messire Englebert d'Enghien, jadis seigneur de Ramerre, de le Follie et de Thubize, qui trespassa l'an mil IIIJ^e IJ, le XI^e de février. »

« Chy gist Dame Marie de Lallaing, espeuse doudict Msgr Englebert d'Enghien, qui trespassa l'an mil IIIJ^e xvj, le XVI^e jour de décembre.

» Priez pour leurs âmes. »

(*Annales du Cercle Archéologique de Mons : Histoire de l'Abbaye de Cambron, tome XVII, p. 35.*)

(2) Mémoires et publications de la Société des Sciences du Hainaut, IV^e série, t. I, p. 123.

(3) La rumeur populaire accusait Gilles d'Ecaussinnes et d'autres seigneurs d'avoir trempé dans ce meurtre. Son nom est cité dans la trêve du 25 juin 1366 et la paix du 11 avril 1367.

ments provoquèrent une guerre longue et désastreuse pour le Hainaut.

Englebert d'Enghien ayant connu, le premier, le sort de Siger (1), s'empressa de prévenir ses frères, notamment Jean, comte de Liches, et Louis, comte de Conversan, qui se trouvaient au royaume de Naples. Avant leur arrivée, le comte de Flandre, Louis de Male, par lettres données à Gand le 30 avril 1364, confiait à Englebert, comme agnat le plus proche, l'administration et le gouvernement de tous les biens de Flandre appartenant à Wauthier d'Enghien, fils mineur de Siger.

Les frères de Siger se réunirent au château de la Follie, que protégeait sa situation aux confins du Brabant, pour concerter leur vengeance.

Aubert de Bavière avait placé une forte garnison au château d'Enghien ; il mit également en état de défense Braine-le-Comte, Ath, Soignies, le château de Thieusies. Les Enghiennois, n'ayant pas encore réuni suffisamment de troupes pour des sièges réguliers, commencèrent la guerre par la surprise du château d'Enghien. Voici comment s'exprime Colins, au sujet de cette entreprise formée à la Follie :

« Le plus expédient stratagème fut trouvé et unanimement approuvé d'envoyer douze hardis aventuriers, tels que dépeint Virgile parlant de Sinon : *In utrumque parati, seu versare dolos, seu certae occumbere morti*, pour, à guise de mendiants, aller deux à deux briber parmi la ville d'Enghien, en diverses rues, et de là se rendre cautuleusement par ensemble en la basse cour du château, où estans, deux furent choisis d'aller demander l'aumosne au portier du donjon, qui, en leur donnant la pièce, fut saisi à la gorge et tué sans bruit : les dix autres accoururent vite-

(1) MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, pp. 77 et suiv.

» et gagnèrent le donjon avec un grand cri de chasteau
 » gaigné. Le bruiet de l'alarme se porta jusques au mar-
 » ché, où le capitaine, associé d'aucuns soldats, se pro-
 » menait. Lesquels, estonnez d'effroy, pensaient d'une
 » viste course se rendre à la deffense du chasteau ; mais
 » les bourgeois, fidèles et affectionnés à la revanche de
 » leur seigneur, se ruèrent hardiment dessus et les
 » occirent tous, criant alaigrement : Vive Monseigneur
 » d'Enghien ! »

Cette surprise doit avoir eu lieu vers le 1^{er} août 1365.

Entretemps les frères d'Enghien réunissaient une armée nombreuse. Quantité de Flamands s'y engagèrent et portèrent la désolation dans le Hainaut. Mais aucun engagement sérieux n'eut lieu et tout se borna à une guerre de partisans jusqu'à ce qu'une trêve fut conclue le 25 juin 1366.

Par cette trêve, Jean d'Enghien, comte de Liches, promet pour lui, pour son frère, ses amis et ses villes et châteaux d'Enghien et de la Follie, d'entretenir une bonne trêve avec Aubert de Bavière, pour lui et pour son frère Guillaume de Hainaut et aussi avec les quatre chevaliers accusés d'avoir poussé au meurtre de Siger II. Cette trêve devait durer jusqu'au 1^{er} août (1). Elle fut prolongée à l'expiration de ce terme, car Englebert, sire de la Follie et de Novele, en Flandre, promet à Binche, le 24 septembre suivant, en son nom et au nom du comte de Liches, d'entretenir la trêve depuis le 21 septembre jusqu'au jour de Noël (2).

En 1366-67, le duc Aubert, qui se sentait en forces, voulut commencer la campagne en s'emparant du châ-

(1) La charte existe aux Archives de l'Etat, à Mons, n° 708 de l'Inventaire.

(2) Original sur parchemin avec sceau d'Englebert d'Enghien. (Archives de l'Etat, Mons, n° 709).

teau d'Enghien où était établi le comte de Liches. Ce fut la première fois qu'on fit usage en Hainaut de canons et de bombardes. Le duc Aubert établit son camp entre Hoves et Enghien. Le siège durait depuis 3 semaines lorsque le comte de Liches, à la tête de ses partisans, surprit le camp et mit en déroute complète les troupes du duc Aubert, qui faillit être pris. Son armée eût été anéantie si Englebert d'Enghien avait reçu en temps l'ordre que lui envoya son frère de couper la retraite aux fuyards.



Sceau d'Englebert d'Enghien I, seigneur de la Follie

(Inventaire des Chartes des comtes du Hainaut :
Charte du 11 avril 1367.)

Malgré cette défaite, le duc Aubert parvint à se ravitailler à Mons. On le trouve occupé, le 20 janvier, à Braine-le-Comte, à faire des préparatifs pour attaquer le château de la Follie, commandant des bois aux charpentiers de Braine, dans ce but (1). L'issue de l'entreprise

(1) Voir fragment du compte 1366-67 (Arch. de l'Etat, à Mons) cité par MATHIEU : « A plusieurs charpentiers et fossiers que messire le duc manda à Mons pour aler par devers lui, à Braine, pour ce que avoit à entente de faire assalir la maison de le Folie, le xx^e jour de jenvier, c'est assavoir maistre Colart des Engiens et son compaignon, cascun 1j jours à x s. le jour, cascun xl s., etc. »

n'est malheureusement pas connue, mais, dès le 25 janvier, commencèrent des négociations pour la paix. Le traité fut signé à Bruxelles le 11 avril 1367 (1).

Quel aspect pouvait bien présenter la bastille de la Follie vers 1365? Assurément cet aspect devait être passablement rébarbatif; on ne peut même se le figurer d'après le vieux tableau de 1681, postérieur de trois siècles, c'est-à-dire après les reconstructions d'Isabeau de Withem et le percement des fenêtres. Il faut se représenter quatre grosses tours avec créneaux et machicoulis (2), percées seulement de quelques meurtrières; les courtines qui les réunissent sont couronnées de la même façon et ne présentent pas plus d'ouvertures; la porte d'entrée est précédée d'un pont-levis et est pratiquée au centre de la courtine d'ouest. Une tour carrée la surmonte. Au premier étage de cette tour centrale se manœuvre la herse. Une gravure du *Théâtre des Villes belges*, de Blaen, représentant 't'Huis te Muyden, peut nous en donner une idée (3), quoique ce donjon soit déjà modernisé et dilapidé à la suite des guerres de religion. L'aspect redoutable des courtines se retrouve dans la *Vue du château*, de Beersel (4). La tour du vieux château de la Roc, à Feluy, possède encore un crénelage auquel ressemblait probablement celui de la Follie. Un vestige de chemin de ronde à l'escalier de la vieille tour du nord-ouest a 2 m. 30 de

(1) Original sur parchemin auquel pendent les sceaux du duc et de la duchesse de Brabant, du comte de Liches et d'Englebert d'Enghien. (Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut, n° 103, Arch. de l'Etat, à Mons.)

(2) Dictionnaire de VIOLLET LE DUC. Voir aux mots: tours, créneaux, machicoulis, pont-levis, herse, porte.

(3) *Theatrum Urbium Belgicae*, in-folio, 1645, Amsterdam, chez Blaen.

(4) LE ROY, *Châteaux du Brabant et Grand Théâtre*.

hauteur sur 0^m80 de large. Le mur des façades latérales, composées de deux murs avec du sable au milieu, le tout d'une largeur de 3 mètres, nous donne une indication quant à l'épaisseur des courtines.

Mais quel genre de bâtiments flanquaient ces courtines intérieurement et servaient à l'habitation ? Les vestiges architecturaux de la cour intérieure datent, comme style, du commencement du XVI^e siècle, du temps d'Isabeau de Witthem, et ne peuvent donc nous donner aucun renseignement à cet égard. Peut-être la vis de la tour de guet, d'une spirale si élégante, remonte-t-elle jusque-là ? Peut-être aussi l'escalier dit de St-Pierre et son pendant ? En l'absence de toute donnée positive, ce n'est que par l'étude comparative des vieilles bastilles de même date, reproduites dans des ouvrages spéciaux, que nous pouvons nous faire une idée de l'habitation d'Englebert d'Enghien. Mais ce que nous pouvons affirmer hardiment, c'est qu'elle semblerait terriblement triste et inconfortable à nos contemporains et qu'une de nos prisons modernes supporterait aisément la comparaison. Ces rudes guerriers devaient cependant avoir aussi leurs heures de charmes et d'illusions, et nous ne devons pas craindre de dire, en transposant un peu Musset :

Cloîtres silencieux, voûtes des monastères,
C'est vous, sombres *châteaux*, vous qui savez aimer ;
Ce sont vos froides nefs, vos pavés et vos pierres
Que jamais lèvres en fer n'a baisés sans pâmer.

Puisque nous en sommes aux souvenirs poétiques, c'est le moment de parler des fées qui, au moyen-âge, habitaient ce pays, comme tout pays qui se respecte. A Combrey, au défilé des dolomites, d'un côté de la rivière, se trouvait une grotte dite le « Trou des Fées », où la légende voulait que ces êtres mystérieux blanchissaient le linge des habitants d'Ecaussinnes, qui s'empres-

de leur témoigner leur reconnaissance par des offrandes de gâteaux. Le chemin de fer a maintenant détruit cette grotte. Vis-à-vis, deux roches dressées s'appelaient le « Castiat des Belles Dames ». L'une d'elles s'est renversée il y a quelques années.

Mais revenons à l'histoire positive de la Follie. Quant à la cour basse, les bâtiments des écuries actuelles datant de la fin du xv^e siècle, les documents manquent absolument pour se figurer les dépendances de la Follie sous Englebert d'Enghien.

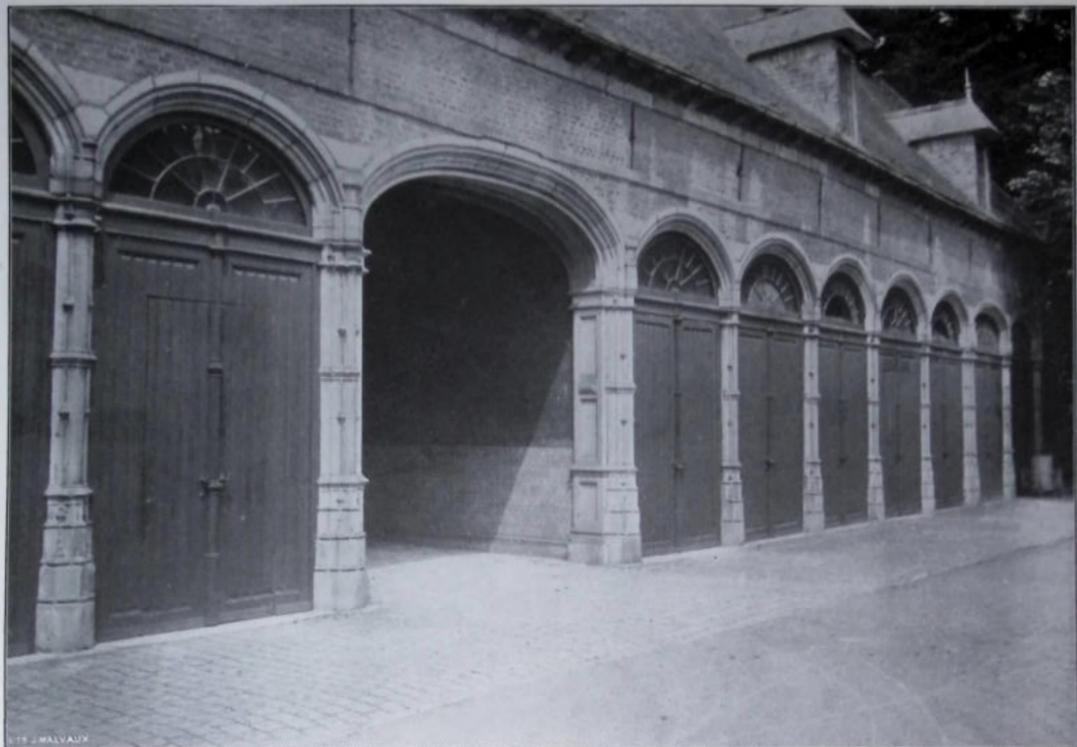
La branche aînée de la maison d'Enghien ne tarda pas à s'éteindre (1), et ses biens passèrent par héritage dans la maison de Luxembourg et de celle-ci à Henri IV, qui vendit la seigneurie d'Enghien à la maison d'Arenberg, après avoir transporté le titre de duché d'Enghien à la localité, près de Paris, connue actuellement sous ce nom et devenue un apanage des Condé. Cette vente de seigneuries dans les Pays-Bas devait être une politique générale de ce roi de France, car nous voyons qu'il vendit ainsi la terre de Rodes à Simon Rodriguez, dont descendent les marquis de Rodes.

Pour ce qui est d'Englebert d'Enghien, nous le voyons en 1371 seul tuteur de son neveu Walter, seigneur d'Enghien (2), puis, au décès de celui-ci (1381), se mettre en possession de la ville et du château d'Enghien, son frère, le comte de Liches, étant mort. Mais un autre de ses frères aînés, Louis d'Enghien, comte de Conversan, revendiqua aussi la terre d'Enghien (3). Le grand bailli du Hainaut intervint alors et, le 18 octobre 1382,

(1) COLINS, *Histoire de la Maison d'Enghien*.

(2) MATTHIEU, *Histoire d'Enghien*, p. 93.

(3) IDEM : Difficultés au sujet de la succession de Walter IV, seigneur d'Enghien (*Annales du Cercle Archéologique d'Enghien*, 1906, p. 323).



ÉCURIES DU CHATEAU DE LA FOLLIE (DÉTAIL)

reprit la ville et le château et les relivra au comte de Conversan.

En Brabant la contestation fut jugée le 28 décembre 1383 et Englebert se vit attribuer une partie des domaines que la famille d'Enghien relevait des ducs de Brabant (1).

Un appointement conclu à Mons le 21 avril 1384 termina les difficultés au sujet du comté de Brienne, des bois d'Acren et de la terre de Ghoy.

Peu après, le comte de Conversan rentra en Italie. Il faut croire qu'il laissa quelque autorité sur la ville d'Enghien à son frère, car, le 25 mars 1385, le bailli d'Enghien et deux députés se rendent au château de la Follie pour demander à Englebert d'Enghien de nommer comme capitaine de la ville, messire Colard, bâtard d'Enghien (2).

A la mort de Marguerite d'Enghien (1397), fille du comte de Conversan et épouse de Jean de Luxembourg, Englebert éleva encore ses prétentions sur la seigneurie d'Enghien ; elles furent encore repoussées, mais il se fit admettre néanmoins au relief du gouvernement de la terre d'Enghien. Il mourut, nous l'avons vu, en 1403, laissant un fils de son nom qui épousa, le 19 janvier 1414,

(1) Englebert eut : Tubize, Brages, Beringhen et Bogaerde. Rebecq, Hennuyères et Ronquières restèrent au comte de Conversan (МАТ-ТНІЕУ, *ibidem*).

(2) « Payet, le jour Nostre-Dame en march, pour les fraiz, Gille Rauwez et Claus Egrix, qui furent ce jour envoyet avoecq le bailli d'Ainghien à Le Follie par devers mons Inghebiert d'Ainghien à cause de le pryer qu'on puist avoir à capitaine de le ville d'Ainghien messire Colart, bastard d'Ainghien, parmi vii s. pour 1j cevauls qu'il eurent ce jour à leuwir XIX s. »
— Compte de Collart Eggherix, massard d'Enghien, du 2 juillet 1384 au 2 juillet 1385, cité par Matthieu, *ibidem*.

Marie d'Antoing (1), dont Louis d'Enghien, seigneur de la Follie, Englebert III, seigneur de Fauquez, et Jeanne d'Enghien, héritière de ses frères, qui épousa Renaud d'Argenteau, seigneur de Houffalize, dont les descendants furent en conséquence les seigneurs de la Follie.

III

Les d'Orley

Renaud d'Argenteau, sire de Houffalize, n'eut pas de fils, et ses biens, ainsi que l'héritage de sa femme, passèrent à leurs deux filles. Marguerite d'Argenteau-Houffalize, fille aînée, épousa Richard de Mérode, sire de Frents, dont descend la famille de Mérode actuelle et auquel elle apporta la terre de Houffalize. Françoise d'Argenteau-Houffalize, dame de Rameru, la Follie, Tubize, fille cadette, épousa Bernard d'Orley (2), sire de Linster, Meysenbourg, etc., fils de Guillaume d'Orley, avec lequel nous le voyons, en 1451, prêter le serment de fidélité à Philippe le Bon, comme membre de la noblesse luxembourgeoise (3).

La famille d'Orley, qui a emprunté son nom à un rocher, près d'Urzig-sur-Moselle, appelé Urley (4), était une des plus illustres du duché de Luxembourg, sous Wenceslas II (5). Comme justiciers du Siège des Nobles on cite : Bernard d'Orley, seigneur de Linster, en 1430,

(1) BUTKENS, *Trophées du Brabant*, t. II. — GOETHALS, Dictionnaire généalogique.

(2) ALPHONSE WAUTERS, *Notice sur Bernard d'Orley*, p. 6,

(3) P.-JEAN BERTHOLET, *Histoire du Luxembourg*. Luxembourg 1742. T. 8, p. LXXII.

(4) STEIN, t. 36, p. 243.

(5) BERTHOLET, t. 5, p. XXV.

Guillaume d'Orley, seigneur de Linster, en 1432. Bernard d'Orley était chambellan du duc de Bourgogne en 1475, Claude d'Orley l'était de Charles-Quint en 1526, Jean d'Orley, seigneur de Beaufort, était prévôt de Luxembourg en 1381 ; un autre Jean d'Orley l'était en 1508.

Le château de Linster, demeure patrimoniale de la famille d'Orley avant qu'elle n'eût acquis la Follie et les seigneuries voisines par le mariage de Bernard avec Françoise d'Argenteau, s'appelle aujourd'hui Burglinster. Il n'en restait, en 1830, que deux vieilles tours en ruines, quelques pans de murs et d'antiques remparts. Le village de Junglinster est à 2 1/2 kilomètres de Burglinster. Quoique l'église soit moderne, il n'en existe pas, dans tout le Grand-Duché, qui réunisse plus de monuments funéraires. Les murs sont ornés de pierres des familles d'Orley et de Metzenhausen. Derrière le maître-autel est une figure colossale de guerrier, décorée des armes d'Orley et d'Autel avec le millésime 1097 (?), ainsi qu'une série d'écussons relatifs à la généalogie des seigneurs de Linster.

Bernard d'Orley fut longtemps en procès avec Richard de Mérode, son beau-frère, et ce ne fut qu'en 1484 que la succession d'Argenteau fut définitivement réglée entre eux. Il mourut le 27 octobre 1492 (1).

La famille d'Orley posséda la Follie durant trois générations, qui correspondent aux règnes de Philippe le Beau et de Charles-Quint. Ce fut l'époque de la splendeur de cette résidence, qui eut alors une importance vraiment princière dérivée du rôle joué par la forteresse dans les guerres soutenues par Maximilien, alors roi des Romains, contre les communes flamandes et bra-

(1) STAIN, t. 36, p. 243.

bançonnés, lorsque la maison d'Autriche prenait avec peine possession de l'héritage de Bourgogne.

En 1488, le chef du parti de Maximilien, au sud de Bruxelles, était Henri de Witthem, seigneur de Beersel, château-fort près d'Uccle (1), dont les ruines existent encore aujourd'hui. La famille de Witthem était issue de Jean de Corselaer, bâtard de Brabant. Henri de Witthem, dont nous parlons ici, était fils d'Henri et de Jacqueline de Berghes. Il éleva à son apogée la splendeur de sa maison en portant presque constamment les armes pour le service de ses princes et remplit en outre à plusieurs reprises des fonctions très importantes. Sa puissance, comme condottiere dans l'intérêt de Maximilien, reposa en grande partie sur l'occupation de la position imprenable de la Follie, qu'il tenait en vertu de je ne sais quelles circonstances, et dont sa fille devint par après la châtelaine, comme nous le verrons bientôt. Quoiqu'il en soit, nous trouvons ce qui suit dans le vieux chroniqueur Pontus Heuterus (2) : « A la suite de la défection des » Bruxellois, Henri de Witthem, seigneur de Beersel, » munit des choses nécessaires ses châteaux de Beersel, » de Braine, de l'Alleud et de la Follie... Beersel se rend, » Braine et l'Alleud eurent le même sort par suite du » manque de poudre. *Sed Follia vi, minis nec blanditiis* » *ad deditionem compelli potuit*. Mais la Follie ne put » être réduite ni par la force, ni par les menaces, ni par » les stratagèmes... De colère, les Bruxellois brûlent la » demeure de Witthem à Bruxelles, rue des Foulons, » devenue depuis le Mont-de-Piété... Ensuite les Bruxel- » lois prennent et détruisent le château de Fauquez ; » Polydore de Berlaer (Paul Ooghe, époux de Margue-

(1) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 668.

(2) *Rerum Belgicarum*, Libri Quindecim. Antwerpiae 1598, p. 160. Anno 1488.

» rite, fille naturelle d'Englebert III d'Enghien), seigneur
 » de Fauquez, engage des mercenaires et fait une
 » guerre acharnée aux Bruxellois ; il se renferme avec
 » les siens dans la Follie et, jour et nuit, harcèle les gens
 » de Clèves, les Flamands, les Français, les Brabançons
 » et les Liégeois. D'autre part, les Bruxellois enlèvent
 » et détruisent Bornival et Flessium (1). »

La configuration du sol explique parfaitement le rôle capital joué par la Follie dans cette guerre civile. Située à l'extrémité méridionale du pays difficile qui s'étend entre la banlieue de Bruxelles et la plaine du Hainaut, elle était la place d'armes, le lieu de ravitaillement des guérillas qui couraient les bois et rendaient ces parages, à embuscades faciles, intenable aux troupes des bourgeois de Bruxelles et de leurs alliés. Les revers subis aux points stratégiques les plus proches de la capitale s'arrêtèrent au sud de Fauquez par suite apparemment des difficultés du ravitaillement et de la distance de la base d'opérations des Brabançons ; sans que ces motifs rationnels doivent diminuer la gloire des braves défenseurs de la Follie que constate amplement le récit du chroniqueur : « On ne put les réduire ni par la force, ni par les menaces, ni par les stratagèmes. »

La reconnaissance de Maximilien le porta à accorder une quantité de faveurs à Henri de Witthem, consistant principalement en la concession de droits féodaux sur les seigneuries au sud de Bruxelles. En outre, Henri de Witthem reçut, le 24 mai 1491, le collier de la Toison d'or. L'archiduc Philippe le Beau le nomma son second

(1) Ce fut dans la même guerre civile, en 1489 que les Bruxellois assiégèrent la ville de Hal qui résista victorieusement à leurs attaques et qui, en reconnaissance de la protection de la Vierge, fit déposer dans son église un certain nombre de boulets qu'ils avaient lancés sur la place — boulets qui s'y voient encore de nos jours. (FABERT, *Ducs de Bourgogne*, t. II.)

chambellan, et quand ce prince se rendit pour la première fois en Espagne, il figura au nombre des cinq régents des Pays-Bas.

Henri modifia les armes primitives de sa race en enlevant la barre de bâtardise qui rappelait la naissance illégitime de Jean de Corsselaere (1). Il mourut le 17 septembre 1515, ayant eu six enfants de sa femme Isabelle de Spout ou van der Spout, dont Elisabeth ou Isabeau, qui naquit au château de Braine-l'Alleud le 2 février 1472-73 et devait épouser Bernard d'Orley, seigneur de la Follie. C'est à celle-ci que le château est redevable des embellissements dont les vestiges subsistent encore aujourd'hui.

Je ne quitterai pas la figure héroïque d'Henri de Witthem sans rappeler qu'en juin 1732, on découvrit à l'église de Beersel, derrière la chapelle seigneuriale, un caveau qui renfermait son cercueil et celui de sa femme, comme en témoignait une épitaphe par le baron Le Roy. Les cercueils ayant été ouverts, on trouva le corps du seigneur tout entier, et bientôt le bruit se répandit qu'il était mort en état de sainteté, ce qui attira une multitude énorme. Le 18, le doyen de Leuw-Saint-Pierre, P. Vandersprot, se rendit à Beersel et, d'après l'attestation qu'il en a laissée, le cadavre se trouvait dans un état parfait de conservation, grâce aux aromates et aux huiles dont on l'avait imbibé, à tel point que l'on s'humectait les doigts en le pressant. La bouche était ouverte et tournée, les yeux fermés, le crâne ouvert. Pour faire cesser les bruits absurdes qui circulaient dans le public,

(1) La haute estime en laquelle était tenu Henri de Witthem ressort de ce qu'écrivait Lannoy, le vainqueur de Pavie, à Charles-Quint, en lui conseillant de profiter de ses succès : « Je crois qu'il vous souvient » que M^r de Beersel disait que Dieu envoie aux hommes en leur vie » un bon août et que si on le laisse passer sans le cueillir il y a danger » que vous ne le retrouverez plus. » (HENNE, *Charles-Quint*, IV, 81.)

l'archevêque de Malines ordonna de refermer le caveau.

Après les événements que nous venons de narrer, il n'est pas étonnant que Bernard d'Orley, fils de Bernard et de Françoise d'Argenteau-Houffalize, parvenu à l'âge d'homme, choisit pour sa compagne Isabeau de Witthem, la fille du vaillant défenseur de son château.

Bernard d'Orley était un des chevaliers de la suite immédiate de Philippe le Beau. Antoine de Lalaing, dans sa relation du premier voyage de ce prince en Espagne, nous dit que Bernard d'Orley l'accompagnait comme premier échanson. Dans l'ordonnance du 1^{er} novembre 1501, portée par Philippe le Beau pour la composition et le gouvernement de sa maison durant ce voyage, il est, en effet, désigné comme échanson faisant la *despense*. Ce ne devait point être une sinécure, étant donné le nombre des seigneurs flamands faisant partie de l'escorte de l'archiduc. Lors du second voyage de Philippe le Beau, alors roi de Castille, Bernard d'Orley est désigné dans le rôle de sa maison, dressé le 8 juin 1506, à Orance en Galère, à la tête vingt-quatre « ecuiers échansons ». Parmi ces échansons, on peut noter un membre de la famille de Pommart, ce qui semble indiquer des connaissances approfondies des crus généreux de la Bourgogne. La relation d'Antoine de Lalaing nous apprend au surplus que Bernard d'Orfey devait être grand amateur de tournois : « Le mardi 2 d'aoust » (1502, à Tolède), Monseigneur s'arma à la mode de » Castille et fist armer à la dicte mode Mons. de la » Thault, Bouton, Bernard d'Orley, et se trouverent » aux lisses où Monseigneur se estoit trouvé le vendredi » devant où ils coururent maintes courses, entre les- » quels don Dieghe de Quanimés courut tellement qu'il » assena en l'œil le cheval de Mingoal et rompit sa » lance en tel estat que, son maître descendu et le tron- » chon tiré hors, morut en la place. » — « Le merquedi

» (4 octobre 1503), à l'après-dîner, josta-on derechef à
 » la mode d'Allemaigne où Philippe de Visaus josta, et
 » Bernard d'Ourlei, seigneur de la Follie, qui très rude-
 » ment fu, et home et cheval, abattu par terre. »

Mais tout passe, hélas ! bien vite en ce monde. Bernard d'Orley mourut prématurément à Burgos le 15 novembre 1506, soit 9 ans avant son beau-père Witthem. Philippe le Beau y était mort le 25 septembre d'une maladie quelque peu mystérieuse, suite d'un échauffement au jeu de paume, mais que quelques auteurs qualifient de *blattas*. Seraient-ce les blattern allemandes, la petite vérole ? Quoi qu'il en soit, l'auteur anonyme de la relation du second voyage en Espagne dit : « Plusieurs »
 » doutaient grandement que le bon roy ne fût mort
 » par poison : toutefois la chose est bien difficile à
 » croire, et quelque chose que l'on en peult dire, n'y a
 » nulle apparence, ne aussi nulle suspicion de poison,
 » se n'estoit la mort de Bernard d'Orley, seigneur de
 » la Follie, premier échanson d'iceluy seigneur roy,
 » lequel de longtemps avoit été maladeux et se seschoit
 » journellement, qui néanmoins estoit fort gentilhomme
 » et robuste : néanmoins il morust bientôt après son
 » maître. Et doubtent aucuns qu'ils n'eussent beu trois
 » ans paravant quelque mauvais bruvaige : neantmoins
 » je n'en croy riens, Dieu scet comment il en est. » On sait que jadis les échansons faisaient l'essai des boissons des princes, d'où la supposition d'une communauté d'empoisonnement dont fut soupçonné le roi Ferdinand. Mais il n'est que juste de dire que la science moderne ne croit guère au poison lent des Borgia, dont Victor Hugo nous a tracé une si vivante image. Le dépérissement de Bernard d'Orley semble plutôt dû à la consommation ou au diabète.

Voilà donc Isabeau de Witthem veuve à 34 ans. Nous la voyons consacrer par les arts le souvenir de son

époux, tout en transformant l'antique forteresse des d'Enghien en un château de la période de transition entre le moyen-âge et les temps modernes. Elle mourut le 28 mars 1532, à l'âge de 60 ans.

Voici en effet l'épithaphe qui se trouvait jadis en l'église paroissiale d'Ecaussinnes (1) : « Ysabeau de » Borselle fait faire cette sépulture en mémoire de très- » haut et noble homme son feu mari Bernard de Orley, » premier échanson du Roy de Castille don Philippe et » son grand bailli de Nivelles et du Roman, pays de » Brabant, seigneur de Seneffe, la Follie, Thubise, Ler- » becque, Burchgrave de Beringhe, Smalbecque et du » Plessys, qui trespassa au service du dict Roy en la » ville de Burgos en Espagne 1506, le 15^{m^e} jour de no- » vembre, et est ensepulturé au chapitre des Jacobins. » Et cy gist Damoiselle Ysabeau de Borselle, dame de » Petit-Rœulx et Seneffe, qui trespassa le 28 mars 1532. » Dessous cette tombe y est aussi inhumé avec sa dite » mère Messire Philippe d'Orley, seigneur des dits lieux, » et sa femme Ourselle, fille naturelle du prince-mar- » quys de Baden. » Quatre blasons accompagnaient cette inscription. Le premier était écartelé 1 et 4 à deux pals, qui est d'Orley (2), 2 et 3 un lion, traces de burelures, canton, qui est une réminiscence des armes luxembourgeoises, où le lion de gueules est l'élément caractéristique avec des burelures. En abime les girons d'Enghien. Le deuxième blason avait la forme propre aux blasons féminins. Il était mi-partie : la moitié de gauche reproduisait le blason n° 1 ; la moitié de droite était écartelée 1 et 4 au lion d'or, qui est Witthem, 2 et 3 à la croix en-

(1) Fonds GORTHALS. Manuscrit 1509. Recueil d'Épithaphe. Folio 97, verso Ecaussinnes-St-Remy.

(2) A cette époque, les sculpteurs ne déterminaient pas encore les couleurs des blasons par les hachures conventionnelles qu'ils ont employées depuis.

grelée, qui est Beersel. Le troisième blason était identique au premier. Le quatrième blason, féminin aussi, avait sa fraction de gauche comme le deuxième. La fraction de droite était écartelée 1 et 4 à une barre, qui est Baden, 2 et 3 échiqueté d'argent et de gueules, qui est Spanheim, barre de bâtardise.

A la maîtresse verrière, derrière l'autel, était un homme priant, vêtu de la cote d'armes d'Orley, sa femme vis-à-vis (1).

On remarquait en outre une verrière de messire Henry de Witthem, seigneur de Beersel, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, où il était représenté priant avec Madame Ysabeau de le Spout, dame d'Arquennes, Ische, Petit-Rœulx, Bousval; cimier : une biche d'hermines; écusson : 1 et 4 de sable au lion d'or, 2 et 3 d'argent à la croix engrelée d'azur. L'écusson de femme voisin portait quatre lions : 1 et 4 de sable au lion d'or; 2 et 3 d'argent au lion de gueules. Il y avait de plus une série de neuf bannières.

Aucun de ces souvenirs ne subsiste par suite de la reconstruction de l'église Saint-Remy, il y a une centaine d'années, mais la pierre sépulcrale, chef-d'œuvre de sculpture en petit granit, est restée intacte et se trouve à l'abri de toute dégradation ultérieure, encastrée dans le mur de la tribune-chapelle qui surmonte la sépulture des barons de la Barre de Flandre. Bernard d'Orley et Ysabeau de Witthem sont représentés en grandeur naturelle. Les pieds du chevalier reposent sur un lion, il a l'épée dans le fourreau, sans casque sur la tête. A rappeler à ce propos que Bernard mourut à l'étranger, au service du roi, mais non de mort violente. La cote d'armes est garnie des armes écartelées des d'Orley avec celles d'Enghien en abîme, comme seigneur

(1) Manuscrit 1509.



TOMBEAU DE BERNARD D'ORLEY († 1506)
ET D'ISABEAU DE WITHEM DE BEERSEL († 1532)
DANS L'ÉGLISE ST-REMY, A ÉCAUSSINES-D'ENGHIEN

dé la Follie. Le bel écusson au-dessus des deux personnages reproduit les mêmes armes avec l'inscription : « *Qui en voelt de la Follie.* » Le chevalier est imberbe et porte les cheveux longs coupés en carré sur le front. Il est revêtu de son armure. Isabeau de Beersel a le long manteau des veuves avec la cordelière cachant à demi une élégante collerette ; comme fermoir, un bijou circulaire. Son aspect austère est celui d'une femme au visage régulier, qui dut être belle.

Il est à regretter que le piédestal de cette tombe ait disparu. Deux têtes de lion, encastrée dans le pavement en dessous de la pierre, semblent en être un vestige. Le support du cierge pascal avec l'ornement dentelé en est peut-être un autre ?

Ces travaux, qui furent exécutés à l'église du vivant ou d'après les ordres d'Ysabeau de Witthem, nous donnent la clef des vitraux de la chapelle du château, vitraux qui furent longtemps pour moi une énigme, mais que j'eus enfin le plaisir de déchiffrer.

La gracieuse chapelle gothique qui, de nos jours encore, est le principal ornement de la Follie et à la cour de laquelle elle donne un aspect si particulier et si caractéristique, est également l'œuvre d'Ysabeau. Des documents, enfermés dans la pierre de l'autel en une niche scellée d'un marbre blanc, surmontée du millésime 1528, disent que la chapelle fut consacrée, cette année-là, par le révérend Adrien, évêque de Rosse, en Ecosse (1),

(1) On lit dans l'*Histoire de Bruxelles* que, le 9 février 1522, le prier des Augustins, d'Anvers, abjura ses opinions luthériennes au jubé de S^{te}-Gudule, en présence du nonce et de l'évêque de Rosse, suffragant de Cambrai, et que, le 1^{er} juillet 1523, l'évêque de Rosse dégrada, sur la Grand'place, les Augustins Vaes et Van Essche, qui furent ensuite brûlés vifs.

Quant à Robert de Croy, il ne fut d'abord que l'administrateur de son diocèse, n'ayant pas l'âge canonique. Il célébra sa première messe le 5 août 1529, lors de la conclusion de la Paix des Dames.

commis à cette fin par sire Robert de Croy, évêque de Cambrai. Des vestiges de décoration ancienne ont permis de reconnaître que le chardon était le motif principal des peintures murales. C'est peut-être là un souvenir de l'évêque consécrateur. La restauration moderne a soigneusement conservé ces ornements sur la voûte si délicieusement gothique.

Cette chapelle affecte la forme de quatre faces d'un hexagone fiché dans un coin à angle droit. Sur chacune des faces ainsi tournées vers la cour, s'ouvre, entre les contreforts en miniature, une ogive élancée ornée d'une petite verrière qui distribue parcimonieusement le jour. Mieux que le reste, ces vitraux nous raconteront l'histoire du château.

Comme vous le verrez par les photographies qui illustrent ce travail, trois séries de sujets sont traités par le peintre verrier. C'est ainsi que la rangée du dessus est consacrée à des scènes de la Passion de Notre-Seigneur ; celle du milieu aux saints patrons, celle du dessous à des emblèmes héraldiques. Lorsque le comte de Spangen s'établit à Ecaussinnes, en 1846, plusieurs des compartiments n'existaient plus, ayant été brisés apparemment lors du siège de 1691. On suppléa alors aux vitraux manquants par des vitraux modernes qui se reconnaissent aux armes et aux patrons ; il ne fallut refaire en entier que l'*Ascension*.

Cette série, en commençant à gauche, offre les huit sujets suivants : *Flagellation, Portement de Croix, Crucifiquement, Descente de Croix, Ensevelissement, Descente aux Enfers, Résurrection*, tous anciens (*Ascension* moderne). Il est possible que ce dernier vitrail n'ait jamais existé anciennement, car les parois extérieurs de la chapelle présentent des traces d'une projection avancée d'un toit, ce qui semblerait faire croire qu'avant la reconstruction du bâtiment du fond par le baron de la Barre,



CHAPELLE DU CHATEAU DE LA FOLLIE
CONSACRÉE EN 1528

la chapelle était encastrée davantage dans ce bâtiment et ne pouvait tirer du jour de la moitié du dernier vitrail de droite.

Les saints patrons sont, en suivant le même ordre : S^{te} Marguerite, vierge et martyre, en l'honneur de la comtesse Marguerite de Spangen ; S. Louis, roi de France, en l'honneur du comte Louis de Spangen (modernes). On a mis au chevalier agenouillé la cotte d'armes d'Henri de Witthem. Puis S. Philippe, avec les pieds nus, comme il convient à un apôtre voyageur (ancien), en l'honneur de Philippe d'Orley. On remarque, derrière le chevalier, une vue des écuries. Puis S^{te} Ursule, couronnée comme fille de roi et tenant entre ses mains la double couronne de vierge et de martyre (ancien), avec une vue du château, en l'honneur d'Ursule de Baden. Viennent ensuite : S. Bernard, avec une vue de la chapelle (ancien), en l'honneur de Bernard d'Orley ; S^{te} Isabelle, comme l'indiquent les trois couronnes qu'elle porte (ancien), en l'honneur d'Isabeau de Witthem ; S. Charles Borromée (moderne), en l'honneur du comte de Spangen ; la Madone et l'Enfant (moderne), en l'honneur de la comtesse de Spangen, née marquise de Rodes.

Mais la série la plus intéressante historiquement est celle des armes de la rangée inférieure. Afin de procéder logiquement, il nous faut cette fois examiner d'abord le vitrail au-dessus de l'autel, soit le vitrail n° II. Dans sa partie de gauche est l'écusson de Bernard d'Orley, qui porte écartelé 1 et 2 d'argent à deux pals de gueules, qui est d'Orley, 2 et 3 d'argent au lion de gueules avec indication de burelures, qui nous rappelle le lion luxembourgeois de gueules sur un écu burelé d'argent et d'azur, souvenir des anciens justiciers de Luxembourg ; en abîme, l'écu d'Enghien, propre au château de la Follie. La devise, en partie illisible, semble

être cependant celle du château lui-même : « *Qui en voelt de la Follie.* » Dans la partie droite de ce vitrail est un écusson losangé ou féminin mi-blasonné comme celui ci-dessus, mi-écartelé 1 et 4 de sable au lion d'or et 2 et 3 d'argent à la croix engrelée d'azur. Nous avons vu que c'est là le blason des Witthem de Beersel. Il s'agit donc ici de celui d'Isabeau, la fondatrice.

Une particularité étrange distingue ce blason. Il est supporté par un personnage gigantesque en costume juif, d'après l'idée qu'on se faisait de ce costume au xvi^e siècle, tenant en main une énorme flèche. Le vocable de la chapelle, qui est dédiée à saint Christophe, la situation du château comme garde d'un gué, une grotte avec un ermite indiquée comme fond de tableau, ne laissent aucun doute sur l'identification de ce géant. Il suffit de relire sa pittoresque histoire dans la *Légende dorée*, de Voragine, pour s'en convaincre. S. Christophe était, à cette époque, très populaire dans le pays, comme en témoigne la statue colossale et barbare conservée en l'église de Braine-le-Comte, et faisait l'objet d'un culte parfois superstitieux : la vue de son image protégeait durant toute la journée contre le mauvais œil et préservait aussi des épidémies.

A la fenêtre de gauche (I), partie de droite, se voit le même blason, mais sur un écu d'homme cette fois, avec des licornes comme cimier et supports, et entouré du collier de la Toison d'or. Il s'agit ici de l'écu de Henri de Witthem, père d'Isabeau. J'ai retrouvé, en 1893, cet écu sur une clef de voûte, au premier étage de la tour du sud du château de Beersel. On y distinguait parfaitement le collier de la Toison d'or, mais les licornes étaient frustes. Les mêmes armes se retrouvent dans le mur d'une auberge de Petit-Rœulx-lez-Nivelles.

A ce propos il faut remarquer que, dans la façade intérieure de la tour d'entrée de la Follie, se trouve encas-

trée une pierre de grès retrouvée dans la basse-cour, lors du nivellement de celle-ci par le comte de Spangen, et représentant les armes d'Enghien avec deux griffons comme supports, presque identiques à celles du sceau d'Englebert d'Enghien que nous a conservé Dewrée, sauf que les griffons portent des bannières reproduisant l'écartèlement des armes de Witthem. En dessous il y a une inscription fruste que je n'ai pu déchiffrer.

Toujours à la fenêtre de gauche (I), partie de gauche cette fois, l'écusson féminin qui s'y trouve supporté par un ange, reproduit mi-partie les armes de Witthem, mi-partie il porte écartelé 1 et 4 de sable au lion d'or, 2 et 3 d'argent au lion de gueules. Ce doivent être là les armes d'Isabeau van der Spout, femme de Henri de Witthem. Nous voyons en effet dans la *Gallo Brabantia*, de Leroy, que cette famille van der Spout, peu connue d'ailleurs, eut une alliance avec une bâtarde de Brabant et portait un lion de gueules.

Quant à la fenêtre à droite de l'autel (III), les armes à gauche sont les armes simples des d'Orley. Il y a là sans doute une restauration, car nous avons vu qu'à l'église, Philippe d'Orley portait ses armes écartelées, et le chevalier agenouillé du vitrail les porte aussi sur sa cotte d'armes (1). A côté devait jadis se trouver l'écusson losangé d'Ursule de Baden, probablement détruit. Lors de la restauration, on plaça, au lieu de l'écusson de Baden, les armes de la baronne Agathe de la Barre de Flandre, de gueules à la barre de vair, supportées par un ange copié sur celui qui supporte les armes d'Isabeau van der Spout, cela en souvenir du legs du château au

(1) Il y a eu sans doute, lors d'une restauration, interposition des patrons et des écussons, comme le montrent S. Philippe et S. Bernard, respectivement au-dessus des armes de Bernard et de Philippe d'Orley.

comte de Spangen, son cousin. Viennent ensuite les armes du comte de Spangen, d'or à la fasce d'azur, enfin celles de la comtesse de Spangen, née Rodriguez d'Evora y Vega, marquise de Rodes. Ces dernières, fort compliquées, se blasonnent ainsi : écartelé aux 1 et 4 de gueules à l'aigle éployée d'or, membré d'azur (qui est Vega); aux 2 et 3 d'argent à trois fleurs de lys d'azur (qui est Azevedo); sur le tout écartelé aux 1 et 4 d'azur au lion d'or, à la bande de gueule brochante sur le tout, chargée en chef d'une comète d'or et en pointe d'une montagne alézée de trois copeaux du même (qui est Rodriguez, la bande de gueules et ses charges ayant été octroyées par Sixte V pour services rendus à la religion); aux 2 et 3 d'azur à trois étoiles à six rais d'or (qui est Lopez); et sur le tout du tout d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules (qui est Rodes, seigneurie-marquisat du pays d'Albst).

Les vues du château et de ses dépendances vers 1528, reproduites dans la série des saints patrons, ne doivent pas être interprétées trop rigoureusement, vu les licences coutumières aux peintres verriers; nous y reconnaissons pourtant très distinctement les arcades si caractéristiques des écuries, antérieures donc à cette date, ce que leur style, analogue à celui du Blois de Louis XII, nous indique d'autre part, et nous y voyons cette confirmation graphique de la description suivante de l'acte de vente de 1659 : « Idem il y a aussi une fort belle basse-cour » bâtie de trois grandes galeries en piliers de pierre de » taille, au-dessus desquelles il y a de grandes salles et » chambres. » Les fenêtres de ces salles sont d'ailleurs indiquées sur le vieux tableau dont je parle ci-dessous.

Au compartiment portant les armes van der Spout (vitrail I) se trouve une signature *B. N.* ou *O.*, avec la cordelière franciscaine analogue au chiffre d'une des retombées de voûte.



VITRAUX DE LA CHAPELLE DU CHATEAU DE LA FOLLIE

Ceci m'amène à poser cette question : Ces vitraux sont-ils du célèbre peintre Bernard van Orley dont tout Bruxelles admire, à Sainte-Gudule, les splendides verrières ? M. Wauters soutient avec beaucoup de raison qu'il était apparenté à la famille d'Orley. Sa tombe, qui existait jadis à la vieille église Saint-Géry, portait les armes d'Orley. Nous retrouvons ces mêmes armes sur un tableau, signé de lui, existant au musée Ancien : *Les Tribulations de Job*. Ce tableau présente des costumes de juifs et des ornements architecturaux du même style et de la même époque que ceux des vitraux de la Follie.

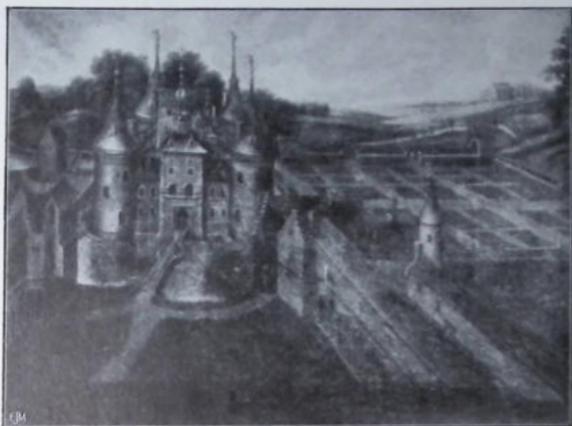
La parenté de Bernard van Orley avec la famille d'Orley pouvait fort bien être naturelle. Son prénom, la formule flamande indiquant un milieu moins aristocratique, les alliances de ses proches avec des bourgeois de Bruxelles sont des éléments d'appréciation. Au xv^{me} siècle, les grandes familles avaient des relations de patron à client, dans le sens romain, avec leurs rejetons illégitimes, dont plusieurs perpétuèrent leur nom à l'extinction de la descendance légitime. La guerre de Cent-Ans n'avait pas été favorable à la régularité de la vie de famille. Bernard van Orley jouissait d'ailleurs d'une haute position dans le monde des arts, puisque nous le voyons recevoir Albert Durer à sa table. Quoi d'étonnant qu'Isabeau de Witthem eût eu recours à un de ces demi-parents protégés de son époux ? Je donne mes suppositions pour ce qu'elles valent, quoique le style du tableau du musée et celui de nos vitraux me semble un argument des plus sérieux en faveur de l'identité d'auteur (1).

Les transformations subies vers cette époque par la Follie doivent être postérieures au siège de 1488, qui avait

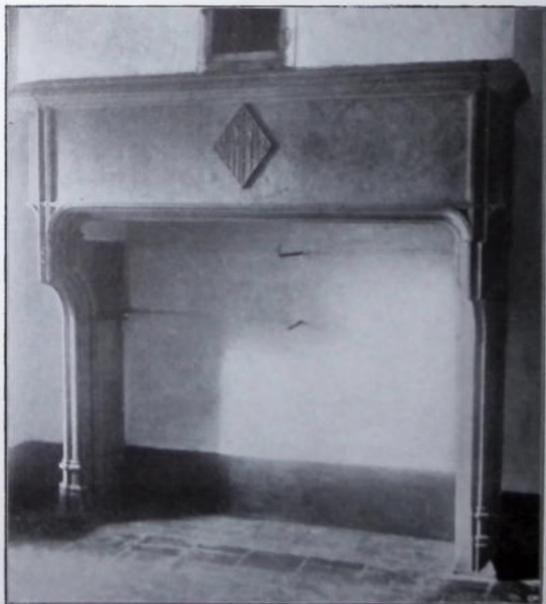
(1) M. Wauters a d'ailleurs trouvé qu'en 1490, Valentin van Orley, père de Bernard, était intitulé « Naturlycke broeder d'Evrrard d'Orley ».

apparemment causé de nombreux dégâts. D'une part l'emploi de la poudre rendait de plus en plus aléatoires les défenses des tours et des courtines ; d'autre part la tranquillité renaissait dans le pays, et l'on ne pouvait douter de l'écrasement définitif des communes et de la cessation des guerres de clocher en présence d'un pouvoir central de plus en plus fort. Le même phénomène qu'aux bords de la Loire, en Angleterre, sur le Rhin, devait donc se produire dans nos provinces ; les vieilles bastilles devaient graduellement se transformer en maisons d'habitation plus confortables, qui, tout en conservant encore l'aspect d'une forteresse, en perdaient le caractère.

Je ne sais pourtant si nous pouvons déjà attribuer à Isabeau de Witthem le percement des fenêtres dans les tours et les courtines, car ces fenêtres n'ont absolument aucun style. En tous cas, c'est d'elle que datent les belles galeries à arcades surbaissées qui faisaient jadis le tour de trois côtés de la cour basse. Ces galeries à jour, comme celles du château de Blois, devaient servir de lieu de réunion et de promenade aux suites nombreuses qui accompagnaient les grands seigneurs de cette époque, ainsi que d'écuries pour les vrais escadrons que nécessitaient leurs fréquents voyages. Ce ne fut qu'à une époque ultérieure qu'on devait les transformer en bâtiments d'exploitation agricole. La partie dite « Maison du Bailli » ne fut démolie qu'en 1846, et l'on conserve encore dans une serre, la rampe d'escalier de cette maison, rampe qui est un joli exemple de la sculpture gothique de la troisième époque. Dans la cour intérieure : la petite porte d'entrée qui mène à la cuisine, le puits, la voûte étonnamment surbaissée de la tour d'entrée sont tous de cette époque, ainsi que la fenêtre du toit donnant sur la même cour. Il en est de même de la cheminée du garde-manger actuel, surmontée des armes d'Isabeau de Witthem (*V. fig.*).



LE CHATEAU DE LA FOLLIE
A LA FIN DU XVII^e SIÈCLE



CHATEAU DE LA FOLLIE :
CHEMINÉE GOTHIQUE AUX ARMES ORLEY-WITTHEM

Ces sculptures indiquent que les architectes employés par Isabeau de Witthem appartenaient à cette célèbre école qui a édifié la Maison du Roi à Bruxelles, l'hôtel de ville d'Audenarde, l'église de Brou. Les dates correspondent d'ailleurs : La Maison du Roi fut entièrement reconstruite en 1614, avec le concours des architectes Antoine, Dominique et Rombant Kelderman, Dominique de Wagemaker, Louis van Bodeghem ou Beughem et Henri van Pede. Ce dernier, auquel est dû l'hôtel de ville d'Audenarde, en acheva les travaux extérieurs en 1523. Louis van Bodeghem construisit l'église de Brou de 1505 à 1530, sur l'ordre de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, à la mémoire de Philibert de Savoie, son époux. Isabeau de Witthem s'inspira donc, dans son deuil, des mêmes idées d'art que sa souveraine.

Le château devait, à cette époque, être moins enterré sous les alluvions amenées par les pluies, et le niveau de la retenue des eaux de la Sennette était certainement inférieur à ce qu'il est aujourd'hui, ainsi qu'on peut le constater au pont. Cela explique l'existence d'une cheminée dans les souterrains, qui étaient habitables et ne devaient pas être remplis de sources comme actuellement.

L'existence d'une fenêtre intérieure entre une des chambres de l'aile du sud et la chapelle, nous fait placer la chambre de la châtelaine là où se trouve actuellement le fumoir. La grande salle se trouvait à l'emplacement du vestibule, du premier salon et du corridor de la chapelle. Le plan du vieux château, en 1807, en montre les traces. Peut-être était-ce là l'antisalle, tandis que le grand salon, qui servait de salle à manger en 1807, était la salle sous Isabeau de Witthem ? L'acte de vente de 1659 parle de salle et antisalle haute et basse. Nous en sommes naturellement réduits aux conjectures pour leur localisation exacte.

La salle qui sert actuellement de cuisine était peut-être réservée jadis aux troupes mercenaires, qui occupaient généralement, ainsi que le fait observer Viollet-le-Duc, un quartier isolé du reste du château, et ce par mesure de défiance vis-à-vis d'auxiliaires dont on n'était rien moins que sûr. Serait-ce là la cause des grillages dont on retrouve la trace aux fenêtres internes de la cuisine, plus étroites et plus élevées que les autres fenêtres de la cour? Le puits de la cour s'ouvrait alors vers l'intérieur du bâtiment et servait aux seuls mercenaires, tandis que les autres habitants du château devaient faire usage du puits qui se trouve dans la cave, au pied de la tourelle de guet. Ce qui paraît certain, en tous cas, c'est que l'aile nord du château, comprenant la cuisine et ses annexes, était spécialement consacrée à la défense du passage de la rivière. Dans ce qui fut la courtine on retrouve, au rez-de-chaussée, en-dessous de trois fenêtres dont deux paraissent anciennes, des ouvertures circulaires qui ont tout l'air d'avoir servi d'embranchures pour des canons dirigés vers le gué. Ces trois canons faisaient apparemment partie d'une batterie comprenant en outre une ou deux pièces dans chacune des tours qui flanquaient jadis la courtine.

C'est ici le lieu de rappeler, pour confirmer nos remarques précédentes, ce que dit Viollet-le-Duc sur la transformation des châteaux à la fin du xv^e siècle : « L'artillerie à feu allait commencer le grand nivellement » de la société française. Elle exigeait l'emploi de moyens » de défense puissants et dispendieux. Les seigneurs » n'étaient plus assez riches pour bâtir des forteresses en » état de résister d'une manière sérieuse à ce nouvel » engin de destruction, ni assez indépendants pour » élever des châteaux purement militaires en face » de l'autorité royale, sous les yeux de populations » décidées à ne plus supporter les abus du pouvoir

» féodal. A cette époque déjà, les seigneurs parais-
 » sent accepter leur nouvelle condition ; s'ils bâtis-
 » sent des châteaux, ce ne sont plus des forteresses qu'ils
 » élèvent, mais des maisons de plaisance dans lesquelles
 » cependant on trouve encore comme un dernier reflet
 » de la demeure féodale du moyen âge. Le Roi donne lui-
 » même l'exemple, il abandonne les châteaux fermés.
 » La forteresse, devenue désormais citadelle de l'État,
 » destinée à la défense du territoire, se sépare du château
 » qui n'est plus qu'un palais de campagne réunissant tout
 » ce qui peut contribuer au bien-être et à l'agrément des
 » habitants. Beaucoup de seigneurs ayant visité les villas
 » et les palais d'outre-monts, trouvèrent leurs vieilles
 » forteresses patrimoniales sombres et tristes. Conser-
 » vant le donjon et les tours principales comme signes de
 » leur ancienne puissance, ils jetèrent bas les courtines
 » fermées qui les réunissaient et les remplacèrent par des
 » bâtiments largement ouverts, accompagnés de loges,
 » de portiques décorés avec luxe. Les baillies ou basses-
 » cours, entourées de défenses et de tours, furent rem-
 » placées par des avant-cours, des communs destinés au
 » logement des serviteurs, des écuries splendides, des
 » parterres garnis de fleurs, des fontaines, jeux de paume,
 » promenoirs, etc. »

C'est ce qui se passa à la Follie.

Isabeau de Witthem de Beersel fit relief de Petit-Rœulx-lez-Nivelles (1), le 21 octobre 1515, par suite du décès de son père. Ce relief me fit découvrir que le sang des d'Orley, des Witthem, des d'Enghien coule dans nos veines, car les propriétaires de Petit-Rœulx, de père ou mère en fils ou fille, furent successivement Isabeau de Witthem, Philippe d'Orley, Françoise d'Orley, Anne de Rubempré, sa fille, Robertine de Noyelles, fille de la

(1) Le Roy, *Gallo Brabantia* : Petit-Rœulx, p. 3.

précédente, qui épouse François de Cassina; Hugues de Cassina, Philippe de Cassina, Pierre de Cassina dont une fille, Albertine de Cassina, épouse le 22 janvier 1769, Charles Comte de Lichtervelde, dont Théodore, dont Camille, dont l'auteur, 12^e génération à partir d'Isabeau de Witthem, 10^e à partir d'Englebert d'Enghien (1).

A la mort d'Isabeau de Witthem, survenue le 28 mars 1532, son fils Philippe d'Orley lui succéda. D'après les additions à l'ordonnance du 1^{er} novembre 1501 citée plus haut, Philippe d'Orley avait été nommé page de Philippe le Beau, et le rôle de la maison du Roi de Castille, du 8 juin 1506, montre qu'il l'accompagnait à ce titre en Espagne, lors du second voyage où mourut son père.

Le 10 juin 1513, l'empereur Maximilien nomma un bailli intérimaire du Roman Pays de Brabant en lieu et place de Philippe d'Orley, «qui est délibéré d'aller servir notre cousin le Roy d'Angleterre contre ses ennemis».

Henry VIII arriva, le 4 août 1513, à son camp devant Téronanne et il y fut rejoint, le 10, par Maximilien accompagné de plusieurs centaines de gentilshommes des Pays-Bas, qui venaient comme lui combattre en simples volontaires. La brillante victoire de Guinegate eut lieu le 16 août, et les alliés prirent un grand nombre de seigneurs français, parmi lesquels le comte de Dunois, la Palisse, Bayard.

Ce n'est que le 24 septembre 1520 que Philippe d'Orley devint définitivement bailli du Roman Pays de Brabant. Il le resta jusqu'au 18 décembre 1554. Il occupa donc cette charge durant la principale partie du règne de Charles-Quint. Une série de comptes, qu'il rendit en cette qualité, sont conservés aux archives du royaume. Ils renferment des annotations fort curieuses

(1) Voir appendice : Descendance d'Isabeau de Witthem.

au sujet de la justice criminelle de l'époque, et nous donnons, en note ci-après, celles reproduites par M. Henne dans son histoire de Charles-Quint (1).

Ces fonctions administratives étaient apparemment exercées par un secrétaire, car personnellement Philippe d'Orley était avant tout un capitaine. Dans la guerre de

(1) 1^o De Jacquette de la Gasthuys, exécuté à Joudoingne pour sorchierie. — Au bourreau pour avoir vacqué quatre jours avant pouvoir faire exécution pour les tortures que la dite Jacquette endurait. Pour les fagoz (compte de 1542).

2^o De Marto Witart, lequel par désespération pour sa povre vie se pendit en sa maison avecq une corde, par quoy tous ses biens meubles ont été confisquez au prouffit de l'Empereur. Payé au maître exécuteur de la ville de Nyvelle pour avoir pendu le dit Marto Witart à une des fenêtres de sa maison (compte de 1530-31).

3^o Le dit lieutenant s'est transporté de Gembloux au lieu dit de Joudoingne avec ses trois chevaux et ses quatre compagnons piétons, pour illecques faire rassembler les eschevins de la ville de Joudoingne adfin de visiter ung jeune enfant mort, lequel avait été estranglé par ung pourcheau, et adfin que le dit lieutenant ordonnance comment il se aurait à conduire quant au fait dudit pourcheau, dont après que les dits eschevins eurent veu le tout ilz ont donné pour enseignement que le dit pourcheau serait mis à mort et la teste sur une roue, che que a esté ainsi fait, dont pour ce faire le dit lieutenant vacqué trois jours. Payé au messaiger d'aller à Thiellemont quérir le maître des œuvres. Payé au maître des œuvres du dit Thiellemont pour avoir fait justice du dit pourcheau et lui coupez la teste et mis sur une roue et enterrez le corps avecq son serviteur et les dépens, cinq florins, à cause qu'il demandat double droit (compte de 1544).

4^o Il résulte des comptes de 1530-31 et de 1543 qu'on eut à réprimer divers cas de sodomie, vice importé par les mercenaires italiens.

5^o De Thiry Augdeners, pour par luy avoir dit et proferé après boire qu'il n'avait que faire de l'Empereur notre sire : xx carolus (1542).

6^o D'ung cheval grison confisqué à cause qu'il avait blessé ung joeme garçon, dont il mourut (1542).

7^o D'ung cheval lequel a esté vendu à Nyvelle, lequel cheval estant confisqué pour ce qu'il avait bleschié ung homme tant qu'il en est mort (1543).

8^o De Georges Lize de Marilles, pour ce qu'il avait cognu une josne fille, laquelle avait fait plainte, à cause que le dit Georges espousait une autre fille s'est appoincté à huit carolus (1543).

1521 contre la France, il fut envoyé avec ses milices à Yvoy (depuis Carignan). En 1528, il fut blessé à l'un des assauts donnés à Hattem, en Gueldre, dans la guerre contre Charles d'Egmont, qui aboutit à la soumission de ce dernier au traité de Gorcum du 30 octobre 1528. En 1537, il commandait les Bas-Allemands dans l'armée de Charles-Quint, concentrée près de Lens en Artois. En 1540, il défendit Bois-le-Duc à la tête de six enseignes de piétons, lors de l'invasion de Van Rossem, le maréchal



*Scel échevinal de la seigneurie de la Follie à Ecaussimes,
aux armes de Philippe d'Orley.*

de Gueldre, l'allié des rois de France et de Danemark. C'est pour résister à cette même invasion que Corneille de Spangen fut mis à la tête des milices d'Anvers, ainsi que le rappelle un tableau célèbre du B^{on} Leys. En 1541, Philippe d'Orley fut chargé de négociations de conciliation avec les Danois, mais ces tentatives restèrent infructueuses en présence de leur alliance avec la France. Il fut nommé, le 5 juillet 1545, commissaire des montres des gens de guerre, étant au pays de Luxembourg. Le commissaire des montres était un officier supérieur d'un corps d'armée, chargé de son inspection, du maintien de

l'ordre, de la discipline et du comblement des vides causés par la maladie ou la mort. Le trésorier des guerres ne payait que sur déclaration du commissaire des montres. Le 7 juin 1554, Philippe d'Orley, uni à Martin Van Rossem, devenu l'allié de l'Empereur, emporta sur les Français le château de Douchant, dans le Luxembourg. Peu après, lors de l'invasion de nos provinces par les troupes françaises, il fut chargé du gouvernement intérimaire du Luxembourg par commission du 22 juin.

Philippe d'Orley avait épousé, vers 1520, Ursule de Baden, qualifiée de fille naturelle de Christophe, prince et marquis de Baden, et le 31 août 1520, il constitua, comme douaire à sa femme, les fiefs de Scailmont et du Bois. On voit qu'en 1488, le marquis Christophe de Baden avait obtenu de Maximilien le gouvernement du duché de Luxembourg, à titre d'engagère pour les sommes considérables qu'il avait prêtées à l'Empereur.

Philippe d'Orley et Ursule de Baden eurent une fille unique, Françoise d'Orley, dont les archives de la Follie conservent la signature au bas de plusieurs comptes d'administration, qui lui sont rendus ainsi qu'à sa mère. Ces comptes, datés de 1562-63-70, sont signés « Françoise d'Orley » et elle y est intitulée : vicomtesse de Montenacq. Ils sont donc postérieurs à son mariage avec Charles de Rubempré, sire de Rêves, Bièvène, Warfuzée, vicomte de Montenacq, fils de Charles de Rubempré et de Jeanne de Bougies (Bousies), dame de Feluy. Il existe encore un cartulaire des fiefs de la Follie en 1570. Françoise d'Orley mourut avant le 31 janvier 1587, date du relief de Petit-Rœulx par sa fille.

Guicciardin (1), dans sa description de tous les Pays-Bas, p. 466, nous dit en effet : « Un des châteaux d'Es-

(1) GUICCIARDIN, *Pays-Bas*, p. 466.

» cochinne appartient au seigneur de Bievre (Biévène
 » comme ci-dessus), personnage illustre et sorti de la
 » noble et illustre famille de Rubempré. »

La qualité de bailli de Nivelles et du Roman Pays de Brabant semble avoir suivi souvent la possession du faisceau de seigneuries qui étaient jointes à la Follie (1), car d'après les registres de la Chambre des comptes du Brabant, nous trouvons revêtus de ces fonctions: Bernard d'Orley en 1497 et 1503, Philippe d'Orley en 1509, 1515, 1520, et Charles de Rubempré en 1558. Il est fort possible que la maison dite du Bailli, qui subsistait encore en 1846, le long de la cour basse, fut le siège de cette administration brabançonne et que l'appellation de bailli s'appliquait plutôt aux fonctions du seigneur qu'à celles de son bailli pour la seigneurie de la Follie, dont nous avons conservé quelques comptes.

La seule mention qui soit faite du château de la Follie durant les guerres de religion, est celle qui se trouve dans les mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas de 1565 à 1580, annotés par Blaes, où l'on voit qu'en juillet 1578, Gilles de Berlaymont écrivait de Binche à Don Juan d'Autriche :

« Nous avons eu nouvelles que ceux d'Enghien,
 » Braine-le-Comte et autres lieux d'allentour serient
 » venus serrer le château d'Escaucynes et la Follie et
 » font courre le bruit ceulx qui sont devant qu'ils atten-
 » dent l'artillerie de Mons. »

Mons était alors en possession du duc d'Alençon et de l'armée des Etats. Les possesseurs de la Follie tenaient donc pour le Gouverneur général espagnol.

(1) LE ROY, *Gallo Brabantia*, Amsterdam 1692, p. 17.

IV

Les Renesse-Warfuzée

Charles de Rubempré et Françoise d'Orley eurent deux filles. La seconde, Marie de Rubempré, hérita de la Follie, de Feluy, du vicomté de Montenacq. Elle épousa, en 1560, René de Renesse, fils de Jean de Renesse et d'Elisabeth, bâtarde de Nassau, et mourut sans postérité.

Sa sœur aînée, Anne de Rubempré, fut mariée deux fois. De son premier mariage, avec Pontus de Noyelles, elle eut Robertine de Noyelles, qui épousa François de Cassina, dont une arrière-petite-fille épousa mon arrière-grand-père Charles comte de Lichtervelde. En 1581, Anne convola en secondes noces avec Guillaume de Renesse, frère de René, époux de sa sœur Marie de Rubempré.

Guillaume de Renesse susdit et Anne de Rubempré eurent un fils, René de Renesse, comte de Warfuzée et du S^t-Empire par diplôme de l'empereur Rodolphe II du 20 janvier 1609, seigneur de Gaesbecq par achat et relief par devant la cour féodale du Brabant du 31 octobre 1615, vicomte de Montenacq, etc., chef des finances du Roi d'Espagne aux Pays-Bas, mestre de camp d'un régiment de six mille wallons.

La Follie lui échut également du chef de sa tante. C'est lui, le célèbre comte de Warfuzée, qui joua un rôle ambigu dans l'histoire de nos provinces et qui périt au milieu d'une émeute à Liège, après y avoir fait assassiner le bourgmestre La Ruelle. Cette fin tragique et méritée ne doit pas nous préjudicier par trop contre le personnage dont l'histoire mérite bien d'attirer un instant notre attention.

Il existe aux archives de la Follie un compte du mayeur

Bernier relatif à l'administration de cette seigneurie de 1622 à 1627, rendu en 1627 au comte de Warfuzée et signé de lui. Warfuzée possédait une écriture remarquablement grande et ferme et faisait complètement abstraction de son nom patronymique, signant : Le comte de Warfuzée.

Il avait épousé Albertine d'Egmont, dame de Cantaing, décédée le 28 juillet 1621, fille de Charles d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison d'or, et de Marie de Lens, dame d'Airbiguez, petite-fille de Lamoral d'Egmont, la victime du duc d'Albe.

Voici, d'après l'article BERG dans la *Biographie Nationale* de Gachard, le rôle joué par Warfuzée dans la conspiration des nobles contre l'Espagne, pour empêcher que nos provinces ne retombassent sous le joug de cette puissance, par suite du décès de l'archiduc Albert sans postérité :

« Au commencement d'avril 1632, Warfuzée se rendit en secret à La Haye. Il passa huit jours dans cette résidence, caché à tous les yeux, conférant quotidiennement avec le prince d'Orange en présence de l'ambassadeur de France De Bangy, et du conseiller pensionnaire de Hollande Adrien Pauw. Les offres qu'il fit en son nom et en celui du comte de Bergh, furent les suivantes : Moyennant l'assistance des Etats généraux et du Roi très chrétien, ils se chargeaient de soulever la plupart des provinces des Pays-Bas contre les Espagnols. Ceux-ci chassés, le Brabant, le Limbourg, la Gueldre, la Flandre, la seigneurie de Malines seraient annexés aux provinces, unies en conservant leur religion et leurs privilèges ; le prince d'Orange serait investi de la dignité de gouverneur, capitaine et amiral général de l'Union ; les Etats généraux se tiendraient à La Haye, le conseil d'Etat serait renforcé de membres à nommer par les nouvelles provinces ; les Etats généraux contracteraient une alliance

étroite et perpétuelle avec le Roi très chrétien contre l'Espagne et la maison d'Autriche. De son côté, la France serait mise en possession du duché de Luxembourg, des comtés d'Artois, de Hainaut, de Namur, des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, de Cambrai et du Cambresis. Les deux chefs de la conspiration, en disposant ainsi des plus belles provinces de l'Europe, ne négligeaient pas le soin de leurs intérêts. Bergh demandait la charge de maréchal de France, l'ordre du Saint-Esprit, cent mille écus en argent comptant, les deniers nécessaires pour la levée et la solde de 2,000 chevaux, vingt mille philippes de pension sa vie durant, réversibles pour la moitié sur la tête de sa femme, le gouvernement du Luxembourg, la vente et dépouille à son profit de deux mille bonniers de bois, à prendre dans les forêts de la province de Namur, la jouissance de la moitié des salines de Bourgogne, la terre de Fleurus, au pays de Namur, et la terre de Naast, au pays de Hainaut, en propre pour lui et les siens. Les exigences de Warfuzée n'étaient guère moindres que celles de son complice: A Richelieu on promettait un revenu de 100,000 francs et l'archevêché de Cambrai.

» La conspiration avorta comme l'on sait. Warfuzée, condamné par le Grand Conseil de Malines, se réfugia à Liège où, pour rentrer en grâce, il tenta l'épouvantable trahison qui a flétri son nom dans notre histoire bien plus que ses intrigues diplomatiques (16 avril 1637) (1). »

Le comte de Warfuzée possédait de grandes terres dans les environs de la Folлие. Outre Feluy, Seneffe et d'autres seigneuries du Brabant-Wallon, dont il avait hérité, il avait acheté, à la famille de sa femme, le vaste domaine de Gaesbeck (2) dont le château, si bien res-

(1) Récit de l'assassinat de La Ruelle.

(2) WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. I.

tauré de nos jours, est le plus bel exemple d'architecture féodale que nous ayons en Belgique. Mais sa fortune était terriblement obérée et il faut y voir la cause de ses entreprises téméraires et criminelles. Aussi ses enfants n'héritèrent-ils que d'une part de sa fortune primitive, diminuée encore par les séquestres qu'amena sa conduite.

La Follie alla à son fils Alexandre de Renesse, qui mourut en célibat à Paris, le 19 juin 1658, après avoir obtenu la restitution de quelques biens de la succession paternelle, entr'autres Gaesbeck. Il existe un cartulaire de 1656 de « monseigneur Alexandre de Renesse, comte » de Warfuzée, etc., à cause de sa terre de Grand-Ecaussinnes-Saint-Remy, dit la Follie ».

Les héritiers collatéraux d'Alexandre de Renesse, sentant la nécessité d'une liquidation, mirent en vente publique le château de la Follie et la terre qui en dépendait. Les archives conservent toute une série d'actes relatifs à cette vente, la première qu'eut à subir notre vieille demeure depuis que son nom est sorti de la nuit des temps.

V

Les La Barre de Vieux-Mesnil

Le 10 juin 1659, la terre de la Follie sous Ecaussinnes fut donc vendue à la criée par les exécuteurs testamentaires du comte de Warfuzée et adjugée, au prix de 140,400 livres tournois, à messire Jean de la Hamaide, seigneur de Cheren et Henripont ; ce dernier, qui était chargé par son gendre, messire Jean-Paul de la Barre, seigneur de Vieux-Mesnil, de faire cette acquisition, la lui rétrocéda le 2 septembre de la même année. Le château est ainsi décrit dans l'acte de vente : « Très beau et fort château contenant donjon et basse-cour, le dit donjon bâti en carré avec quatre grosses tours, le tout

» entouré d'eau et pont-levis, avec salle et antisalle haute
 » et basse, et plusieurs chambres, etc., etc., plus une belle
 » chapelle dans laquelle sont célébrées deux messes pour
 » le moins chaque semaine, pour la célébration desquelles
 » il y a des fondations particulières. Idem, il y a aussi une
 » fort belle basse-cour bâtie de trois grandes galeries sur
 » piliers de pierre de taille, au-dessus desquelles il y a de
 » grandes salles et chambres, et dans la même basse-cour,
 » il y a aussi un beau tripot, une écurie à double rang
 » pour y mettre vingt chevaux, et la place d'une belle
 » brasserie, et une grange, et à l'entour du dit château,
 » il y a de beaux jardins et paquis avec arbres fruitiers,
 » contenant 5 à 6 bonniers (1). »

Messire Jean-Paul de la Barre appartenait à une noble famille du Hainaut. Il naquit le 31 mars 1617 de Jean de la Barre, seigneur de Vieux-Mesnil, qui épousa en 1611 Jeanne Dessus-le-Moustier, qualifiée de dame de Grand-Ecaussinnes, qui apporta dans la maison de la Barre la terre de Noirchin. La seigneurie de Vieux-Mesnil était proche de Maubeuge et se trouvait à côté de celle de Neuf-Mesnil appartenant à une autre branche de sa famille dont est issue la maison de la Barre de Flandre, que nous retrouverons plus loin. Il existe un compte, rendu, le 26 janvier 1662, par Nicolas Bernier, mayeur du Grand-Ecaussinnes, à messire Jean-Paul de la Barre.

Le 3 avril 1673, messire Jean-Paul de la Barre et sa femme, Dorothée-Jeanne de la Hamaide, donnent un avis de père et de mère. Nous y voyons un frère de Jean-Paul, messire François de la Barre, prêtre, seigneur de Manissart, et deux frères de madame Dorothée,

(1) Un bonnier à Ecaussinnes, d'après un acte de vente ultérieur, vaut 1 h. 11 a. 58 c. Ce n'est qu'à cette époque-là, les châteaux n'ayant plus d'utilité stratégique, que les seigneurs commencèrent à créer des parcs autour de leurs demeures.

messire Charles-Antoine de la Hamaide, seigneur de Cheren, Trivière, La Chapelle, vicomte de Baudour, et messire Adrien Henri de la Hamaide. Leur fils aîné s'appelle pareillement Jean-Paul de la Barre; ils lui laissent, entr'autres, « leur terre et baronnie du Grand- » Ecaussinnes, château et forteresse de la Follie, Res- » taumont, Harmont, Walgenée, Malofontaine, Mayer- » mont, Tribourreau, Anfermont, la Camere et autres » lieux, consistant en jardins, pâtures, prés, bois, terres » labourables, deux moulins à eau, droits seigneuriaux, » de plantis, de pêche, rente seigneuriale d'argent, » chapons, poulets, oisons, alouettes, etc. Idem, la » seigneurie de l'Hoire au Grand-Ecaussinnes, consis- » tant en une maison de cense, etc. »

Il y eut, vers cette époque, un procès entre les van der Burch et les La Barre, au sujet de la qualification de seigneur d'Ecaussinnes, et une sentence rendue par appel à la Cour souveraine de Hainaut, le 27 août 1676, entérinée le 12 décembre suivant, défend aux La Barre de se qualifier de seigneurs d'Ecaussinnes-Saint-Remy (1).

Messire Jean-Paul de la Barre, époux de madame Dorothee de la Hamaide, décéda le 15 janvier 1674. Les archives renferment un inventaire de ses biens meubles et immeubles, où l'on voit qu'il possédait un hôtel à Mons. Un compte de 1672 à 1682 est rendu par le mayeur Bernier à madame Dorothee, Jeanne de la Hamaide, baronne de Maisnil, et à messire Jean-Paul de la Barre, son fils.

Le chevalier de Beauraing nous apprend, dans son *Histoire militaire de Flandre*, de 1690 à 1694, que l'armée française fit, en juin 1691, un grand fourrage dans le pays,

(1) Voir le texte de la sentence aux archives de l'Etat, à Mons, Comptes seigneuriaux : Ecaussinnes-Lalaing. Le texte donne la suite des seigneurs de la Follie, depuis Englebert d'Enghien.

c'est-à-dire pilla avec entrain. On détacha 10 hommes, pour la garde du château de Henripont et autant pour celui de la Follie. Le 6 septembre 1691, dans une marche de Feluy à Soignies, la quatrième colonne passa à Ecaussinnes.

Ces indications, fournies par l'état-major du maréchal de Luxembourg, sont à rapprocher de la « Vue du château » d'Ecaussinnes-Remi, tel qu'il était lorsque les troupes » de Louis XIV en firent le siège », et de l'état délabré des tours lorsque le baron de la Barre de Flandre fit l'acquisition du château. La courtine de devant est remplacée, de nos jours, par un mur de peu d'épaisseur, qui a dû être construit après ce siège. Les plafonds anciens de la cuisine et du fumoir ont des moulures postérieures à cette époque.

Le propriétaire de la Follie, en ce moment néfaste, devait être François-Adrien de la Barre, son frère Jean-Paul II étant mort le 12 septembre 1690. Le relief de fief, par suite de la mort de ce dernier, est du 5 septembre 1691.

En 1710, François-Adrien de la Barre hérita de la terre d'Henripont, par suite des renonciations en sa faveur de messire Robert-François du Chastel de la Howardries et de messire Pierre-Adrien de la Hamaide, ses cousins germains, qui y avaient droit en vertu du testament de messire Charles de la Hamaide. Les renonciations sont du 30 janvier et du 20 février 1710. Celle de Robert du Chastel donne pour motif que les dettes de la succession La Hamaide l'emportent sur la valeur des terres. A partir de ce jour, les deux domaines se confondent et, aujourd'hui encore, le « Castia » d'Henripont appartient aux propriétaires de la Follie.

VI

Les Looz-Corswarem.

En 1710, François-Adrien de la Barre réunit donc la propriété du fief-liège de la Follie, du fief ample d'Henripont et du fief-liège dit Triheret, à Ecaussinnes (1).

Jean-Paul et François-Adrien de la Barre ne se marièrent point. Ils avaient une sœur, Marie-Odile de la Barre, qui épousa, le 24 décembre 1693, Ferdinand comte d'Assignies : dont une fille unique, Marie-Françoise d'Assignies, qui s'allia, le 10 avril 1716, avec Louis de Corswarem-Niel, créé duc de Looz-Corswarem le 24 décembre 1734 et mort le 17 août 1759 (2).

François-Adrien de la Barre mourut le 3 mai 1721 et institua pour son héritier universel son petit-neveu Charles-Louis, plus tard duc et prince de Looz-Corswarem, avec l'obligation d'ajouter à son nom celui de la Barre. Nous trouvons, en date du 30 avril 1722, un relief par les exécuteurs testamentaires de François-Adrien, et, en date du 28 mars 1732, un relief par son héritier devenu majeur, messire Charles-Louis, alors comte de Corswarem.

Il ne reste, comme souvenirs du duc de Looz à la Follie, que deux bornes, à l'entrée des écuries, avec la couronne ducal et une arme gravée sur la tablette d'une fenêtre de la maison du jardinier. Aux archives subsistent plusieurs documents contentieux et une liasse de comptes se rapportant à la même époque.

(1) V. FAIDER, *Coutumes du Hainaut*.

(2) Le duc de Looz était fils de Jean-Hubert de Corswarem, comte de Niel, et avait épousé en premières noces Hélène-Thérèse-Philippine de Spangen de Herent, veuve de son cousin Charles baron de Spangen, créé comte le 1^{er} décembre 1686.

La fortune du duc de Looz ne devait pas correspondre à son rang, car, malgré l'héritage la Barre, il se trouvait dans une situation gênée. Aussi tenta-t-il de mettre en vente la terre d'Henripont en 1766. Cette tentative, dont une affiche conserve la trace, ayant échoué, il se décida à vendre l'ensemble de la Follie avec Henripont. On voit, par les actes de l'époque, que les trois seigneuries possédaient la haute, moyenne et basse justice.

Il céda donc, par contrat personnel du 22 juillet 1766 et par contrat définitif du 3 janvier 1767, les terres et seigneuries d'Ecaussinnes-St-Remi, dites la Follie, Henripont et Triheret au chevalier Brouwet, conseiller-receveur général du Hainaut, pour la somme de deux cent mille florins courants, avec jouissance du château jusqu'à sa mort et le droit d'avoir des gardes-chasse portant sa livrée. Le duc de Looz mourut le 15 février 1784.

Le chevalier Brouwet était un financier. Il hypothéqua considérablement, auprès de capitalistes anversois, la Follie et Henripont apparemment pour payer son prix d'achat. Ce fut la baronne Agathe de la Barre de Flandre qui termina les dernières liquidations de ces rentes au sujet desquelles il subsiste de nombreux dossiers peu intéressants.

L'achat de la Follie par M. Brouwet n'ayant guère été qu'une spéculation, nous voyons ses héritiers s'empressez de vendre ce domaine à M. Michel Hennekinne, receveur général du département de Jemappes, par contrat authentique du 21 mai 1805, moyennant une rente annuelle d'environ 20,000 francs.

VII

Les La Barre de Flandre.

Le pauvre château, ainsi l'objet de spéculations financières, tombait en ruines et risquait fort de devenir une ferme. Par bonheur, le baron de la Barre de Flandre, de la branche de la Barre de Neuf-Mesnil, propriétaire du château de Noirchin, eut le désir d'acquérir et d'habiter cet ancien domaine de sa famille, et c'est ainsi qu'il releva la Follie de la décadence. Le 28 juin 1807, il échangea sa terre de Noirchin contre celle d'Ecaussinnes, moyennant le payement à M. Hennekinne d'une rente de 8,597 francs comme soulte.

Des plans de cette date nous permettent de juger de l'état des lieux. Celui du « vieux château » montre que le mur de la courtine existait encore du côté de la rivière, percé de cinq fenêtres. A la place du hall d'entrée actuel, du premier salon et du corridor de la chapelle, il y avait un grand vestibule avec cabinets, ce qui semble indiquer que tout cet espace formait primitivement une antisalle longue de 44 pieds et large de 30 pieds. La salle à manger était à l'emplacement du grand salon actuel, mais n'avait que 17 pieds sur 26, à cause de l'épaisseur des courtines. Ce devait être l'ancienne salle. Trois coins étaient en ruines. Une tour, du diamètre extérieur de 37 1/2 pieds et intérieur de 18 pieds, existait encore, plus ou moins intacte, au coin nord de la façade d'entrée. Le mur de cette façade est indiqué comme très étroit. La cuisine est indiquée à sa place actuelle.

Le plan des jardins donne la disposition de la basse-cour et permet de juger de l'emplacement des corps de logis, démolis par le comte de Spangen. Un chemin public les longeait, se dirigeant vers le pont.

D'autres plans nous permettent de concevoir les pro-

jets de transformation nourris par le baron de la Barre de Flandre, projets qui heureusement ne furent que partiellement exécutés. Les projets du baron de la Barre comportaient la démolition de la chapelle et de la tour d'entrée, pour transformer le vieux donjon en un château de style français avec deux ailes. Les archives renferment l'autorisation ecclésiastique de transférer la chapelle là où existe encore, de nos jours, l'escalier dit de Saint-Pierre, sous prétexte que la chapelle à démolir était surmontée d'une chambre au 1^{er}. Ces transformations, qui nous semblent aujourd'hui du vandalisme, étaient du goût de l'époque. Comment nos descendants jugeront-ils certaines restaurations actuelles qui ne laissent point pierre sur pierre ?

Le baron de la Barre, avant d'échanger le château de Noirchin contre la terre de la Follie, avait eu une vie déjà passablement agitée. On pourra s'en rendre compte d'après les notes suivantes, écrites par le baron Sébastien-Charles lui-même :

« Messire Charles-Joseph-Trophée baron de la Barre, gentilhomme de l'ancienne noblesse du pays et comté de Hainaut, seigneur du Maisnil, Noirchin, Balinghe, Salmonsart, La Motte, Le Val, La Tourelle, etc., mon très honoré père, est décédé en son hôtel, à Mons, le 1^{er} décembre 1788, âgé de soixante-trois ans. Que Dieu daigne lui accorder le bonheur éternel ! Il a été inhumé dans le caveau de sépulture de ma famille, près de l'église paroissiale du village de Noirchin, lequel caveau j'ai fait bâtir avec mon frère, à cause de l'ordonnance qui défend d'enterrer dans les églises. Nous avons érigé une tombe de marbre blanc en sa mémoire et celle de ma mère, en la dite église de Noirchin. (Cette tombe est actuellement à l'église d'Ecaussinnes, le baron de la Barre y ayant transféré les restes de son père.)

» Très noble dame Polixène-Augustine-Joseph de

Croix, comtesse de Clerfayt (1), ma très honorée mère, est décédée le 5 août 1769, âgée de 38 ans. Elle avait épousé feu mon père le 23 juillet 1749. Que Dieu daigne la combler de sa gloire ! Elle a été inhumée, en l'église paroissiale de S^{te}-Vaudru à Mons, en la sépulture de mes ancêtres, en face de la chaire de vérité.

» Je suis né à Mons le 7 de janvier 1753, à 7 3/4 h. du soir, et j'ai été baptisé en l'église de Saint-Germain. J'ai servi onze ans, en qualité de capitaine, au régiment de Saxe-Gotha, ensuite Ligne, infanterie wallonne, depuis l'an 1769 jusqu'en 1780. J'ai été en garnison à Luxembourg jusqu'à la guerre pour la succession de Bavière, que je suis marché en Bohême, en 1778, et la paix s'est faite en 1779.

« Le 19 de décembre 1775, étant capitaine d'infanterie au régiment de ligne, de garnison à Luxembourg, j'ai épousé très noble demoiselle Barbe-Françoise baronne de Marches, fille de très noble seigneur messire André baron de Marches, seigneur de Guirsch, chevalier, ancien capitaine de cavalerie au service de France, membre de l'Etat noble du duché de Luxembourg, et de très noble dame Barbe-Catherine comtesse de Montbelliard de Francquemont. La célébration de mon mariage s'est faite en la chapelle du dit château de Guirsch, paroisse de Bukrich, diocèse de Trèves, à une lieue d'Arlon. J'ai signé mon contrat de mariage le 18 décembre 1775, au dit château, et il a été passé par devant le notaire J. Henry, demeurant au village de la Hache, prévôté de Virton, qui est resté dépositaire de la minute du dit contrat. Ma dite épouse est née au dit château de Guirsch, le 16 janvier 1754, et baptisée en la dite paroisse de Bukrich. Par patentes du 14 de septembre 1784,

(1) Sœur du maréchal de Clerfayt, de la comtesse de Spangien.

signées par la grande duchesse de Toscane, elle a été reçue dame de l'ordre impérial de la Croix étoilée, après avoir fait preuve de seize quartiers de son côté et de seize quartiers du mien.

» Le 3 d'octobre 1776, vers onze heures du matin, est née, pour premier fruit de mon mariage avec la dite Barbe-Françoise, une fille nommée Agathe-Charlotte-Barbe-Françoise-Joséphine baronne de la Barre, baptisée par l'aumônier du régiment de ligne-infanterie à Luxembourg... Que Dieu daigne la rendre l'ornement de son sexe ! Le 20 de novembre 1790, elle a été reçue chanoinesse du chapitre de S^{te}-Waudru à Mons, en place de la comtesse de Salm Reifercheid qui s'est mariée, et ce en vertu de collation qui lui a été faite par patente des Etats du Hainaut, en date du 5 d'octobre 1790, les dits Etats conférant les prébendes, pendant la révolution générale de nos provinces, en place du Souverain. Ils ont pourvu d'une prébende, en même temps que ma dite fille, une des filles du comte d'Argenteau... Le 20 de novembre 1790, ma dite fille a fait son entrée comme chanoinesse au chœur de Sainte-Waudru, étant menée par mon frère Ferdinand-François-Joseph, chevalier de la Barre, chevalier de justice de l'ordre de Malthe, et y a pris possession de sa stalle.

« L'Empereur ayant annulé les collations données par les Etats pendant la révolution, j'ai retiré ma fille du chapitre de Sainte-Waudru le 10 de mai 1791. Le 13 de mai 1794, elle a épousé mon frère Ferdinand-François-Joseph, chevalier de la Barre..., la cérémonie s'est faite, en la chapelle de mon château de Noirchin, par le curé du dit lieu, et de suite nous sommes partis pour éviter de tomber entre les mains des Français. Mon frère est décédé à Cologne le 19 d'août 1794, après une courte maladie, et a été inhumé en l'église du Petit-S^t-Martin, où le corps est resté en dépôt. Je l'ai fait revenir à Noirchin

et ensuite remettre dans le tombeau de notre famille, à Ecaussinnes-d'Enghien...

« Le 31 mai 1783, à 4 heures du matin, est né, à Luxembourg, mon fils Charles-Hyacinthe-Henri-Joseph baron de la Barre, baptisé le même jour en l'église paroissiale de S^t-Nicolas et S^{te}-Thérèse. Il a eu pour parrain messire Charles-Hyacinthe vicomte de Moy, chevalier de l'ordre militaire de S^t-Louis et major du régiment d'Austrasie, au service du roi de France, cousin germain maternel de mon épouse, et pour marraine madame Marie-Justine-Victoire comtesse de Spangen, chanoinesse au chapitre d'Andenne, ma cousine germaine maternelle, lesquels ont été représentés par messire Jean-Henri baron de Stein, député de l'Etat noble de la province de Luxembourg et conseiller d'épée du Conseil de la dite province, et par madame Marie-Anne-Pauline baronne de Tornaco, née princesse Cantacuzen. Que Dieu daigne l'orner de toutes les vertus et le conduire au bonheur éternel, après l'avoir mérité par une vie exemplaire.

» Le 14 mars 1811, à 9 1/4 heures du matin, il a plu au Tout-Puissant de me frapper de la foudre en m'enlevant ce cher enfant à l'âge de 27 ans et 9 mois et demi, à Bruxelles, après une maladie de 10 jours. Modèle de toutes les vertus et l'exemple de la jeunesse et l'âge mûr, jamais, pendant sa vie, il ne m'a donné l'ombre d'un souci. Son amour et ses belles qualités firent mon bonheur pendant les courts moments que Dieu me l'accorda, et pendant lesquels nous ne nous quittâmes jamais. Je fus son instituteur et je n'eus que le faible mérite de faire développer tous les belles qualités qui étaient dans le meilleur des cœurs, le cœur le plus aimant. Sa perte a couvert le reste de ma vie d'un crêpe funèbre et ne cesse de m'abreuver de larmes. Que Dieu daigne récompenser ses vertus et lui faire miséricorde ! Que Dieu daigne dans sa bonté infinie me rejoindre à

lui ! C'est mon unique désir ! Ses restes mortels attendent les miens dans notre tombeau d'Ecaussinnes. » (*La page est mouillée de larmes.*)

Les deux frères Sébastien-Charles et Ferdinand de la Barre jouèrent un rôle proéminent à « l'Assemblée générale des Représentants du peuple souverain du Hainaut-Belgique » qui se réunit à la suite de la conquête de Dumouriez. Tout en adoptant la phraséologie révolutionnaire de l'époque, les deux frères, de concert avec le chevalier de Bousies et d'autres hommes d'ordre, s'efforcèrent de louvoyer de façon à éviter la réunion du Hainaut à la France. Mais, malgré leurs efforts, les intrigues jacobines l'emportèrent. Le recueil de cette assemblée nous montre Sébastien-Charles partant pour Paris et se présentant à la barre de la Convention, vers la fin de 1792, pour défendre les intérêts de ses commettants. Il renferme aussi un éloquent discours de Ferdinand proposant, avec un désintéressement plein d'abnégation, l'abolition des droits féodaux, et cela dans un style qui, s'il peut nous sembler naïf aujourd'hui, nous montre combien les plaidoyers de Rousseau avaient profondément ému toutes les classes de la société.

Le 21 janvier 1793, date maudite où un roi et un peuple moururent en même temps, l'Assemblée du Hainaut-Belgique fut supprimée par les commissaires de la Convention. Elle se sépara en protestant de l'indépendance du Hainaut. La minute du procès-verbal de cette réunion se trouve parmi les papiers laissés par le baron Ferdinand de la Barre à sa famille.

Comme les notes de son père nous l'ont appris, ce cœur généreux, cet homme sensible suivant l'idéal du XVIII^e siècle, était destiné à mourir prématurément en émigration. Son testament subsiste à la Follie. Il fut rédigé à une époque où il ignorait encore s'il pourrait épouser sa nièce Agathe, et l'expression qu'y revêt l'ar-

dente et respectueuse passion de son cœur ne permet pas de le lire sans émotion.

La réunion de la Belgique à la France ne fut pas définitive, heureusement, et nous échappâmes à la Terreur grâce à la victoire de Neerwinden, due en grande partie au général de Clerfayt, l'oncle des La Barre, qui commanda au moment décisif une charge de cavalerie. C'est par la famille de Croix de Clerfayt que Sébastien-Charles de la Barre était parent du comte de Spangenberg, dont le grand-père, mort en 1792, avait épousé, le 30 avril 1758, Françoise de Croix de Clerfayt, sœur de Polyxène, baronne de la Barre, et de l'illustre feld-maréchal.

Mais revenons aux La Barre. Le baron Sébastien-Charles était un esprit des plus cultivés. La bibliothèque, qui subsiste presque intacte à la Follie, est vraiment encyclopédique. Tous les auteurs classiques de la France peuvent s'y lire dans les belles éditions illustrées par Eisen, Marillier, Gravelot, Moreau. Les traditions nationales s'y retrouvent dans l'*Histoire du bon Chevalier*, Olivier de la Marche, Vinchant, Comines, le *Lion Belge* d'Aitzinger. Nous y voyons aussi une abondante série de brochures relatives à la révolution brabançonne, les pamphlets de 1814 et 1815 contre Napoléon, bon nombre d'in-folios des derniers siècles, le *Plutarque* d'Angot, le Buffon original, la traduction in-4° des *Voyages* de Cook avec les estampes, une bibliothèque complète sur l'agriculture et l'horticulture, etc., etc. Le baron de la Barre possédait aussi une fort jolie série de gravures du XVIII^e siècle, qui forment encore le principal ornement du grand salon et qui comprennent, notamment, les portraits de Charles I^{er} et Henriette d'Angleterre, d'après Van Dyck, des scènes de Greuze, des paysages de Claude, les morts de Bayard, d'Epaminondas, de Wolf, des scènes hollandaises, etc., etc.

Les philosophes, les historiens étaient médités et annotés par le baron de la Barre. Ennemi de la superstition, il ne faudrait pas croire qu'il fût incrédule. Franc-maçon à une époque où cette société comprenait l'élite intellectuelle de notre pays et ne s'était pas encore dévoyée dans un humanitarisme matérialiste, ses papiers intimes, sur lesquels j'ai pu songer bien des heures, nous révèlent une âme profondément religieuse. On l'a vu par les notes reproduites ci-dessus. Voici, en outre, ce que je lis dans son testament, daté du 29 octobre 1838, quand il avait 86 ans, quelques semaines avant sa mort :

« J'adore du fond de mon cœur l'Auteur de tous biens, mon Créateur, je le supplie humblement de daigner me pardonner mes fautes par sa miséricorde infinie, sans avoir égard à sa justice, mais à mon extrême faiblesse et à tous les maux qui ont accablé ma vie, et de daigner placer mon âme dans le séjour du bonheur éternel, près de tout ce qui m'est cher... J'ai eu le malheur affreux de perdre mon très cher et bien-aimé fils... Que Dieu daigne me réunir à lui, en considération de tout ce que j'ai souffert... J'exhorte ma fille à ne jamais perdre de vue que cette misérable vie n'est rien et passe comme un songe, mais qu'il faut l'employer de manière à ne pas craindre la mort et à rendre compte au souverain Juge, notre bienfaiteur et l'auteur de tout bien, pour en obtenir miséricorde. Je recommande ma chère fille et mon cher frère et son fils à notre Créateur avec toute la ferveur dont je suis capable et avec la confiance que j'ai dans sa bonté infinie, espérant qu'il daignera pardonner nos fautes et nos faiblesses, et nous réunir dans une meilleure vie. C'est mon unique désir et ma seule espérance. »

Le baron de la Barre devait être revêtu des fonctions les plus élevées de la Franc-Maçonnerie, étant du 33^e grade, dit Chevalier Kadosch, car les archives possèdent toute la série des manuels maçonniques jusqu'à

ce grade. Ces manuels sont intéressants à consulter, ils renferment des dessins enluminés à la main, représentant la décoration des Loges, notamment l'échelle avec le *Nec plus ultra* du 33^e grade. On peut y constater également qu'à cette époque, l'ordre était franchement spiritualiste.

Les notes du baron de la Barre nous ont appris la mort prématurée de son fils Charles en 1811. Jeune homme intelligent et élégant, il était appelé à un brillant avenir. Une inflammation de poitrine l'emporta en quelques jours. Les espérances du baron de la Barre se reportèrent alors sur son petit-fils, fils posthume de son frère Ferdinand, nommé pareillement Ferdinand. Une mort prématurée enleva aussi le dernier La Barre de Flandre en 1821. Laissé sans héritier mâle direct, le baron de la Barre pria sa fille d'instituer pour légataire universel son cousin issu de germain, le comte de Spangen, dont il avait apprécié la dignité et la courtoisie. La baronne Agathe de la Barre de Flandre ne survécut à son père que peu d'années, étant décédée le 24 novembre 1845, âgée de 69 ans, après avoir légué sa terre d'Ecaussinnes au comte de Spangen.

Je ne me sens pas le besoin de reproduire ici des notices généalogiques, qui se rencontrent dans tous les recueils en remontant, d'une part, jusqu'à Odin pour arriver aux burgraves de Leyde, ancêtres de la maison de Spangen, ni en me promenant, d'autre part, sur les champs de bataille d'Andrinople, de Courtrai et d'Azincourt, où combattirent et moururent les miens. Quelques mots donc seulement en guise de conclusion.

Le comte de Spangen trouva le château de la Follie dans un état assez délabré, car la mort de Charles de la Barre avait coupé court aux projets de son père. Il restaura complètement le donjon, dont il fit une habitation moderne confortable, rebâtit le moulin, démolit

une partie des dépendances, qu'il transforma de ferme en communs, et poursuivit l'agrandissement du parc. La propriété avait été malheureusement fort réduite durant les dernières années du baron de la Barre, en partie pour liquider la rente de 8,000 francs due aux héritiers Hennekinne.

Le comte de Spangen mourut le 14 octobre 1873, laissant trois enfants de sa femme Maria Rodriguez d'Evora y Vega, marquise de Rodes. Celle-ci, durant les longues années que Dieu lui accorda, embellit aussi le vieux donjon. Son activité et sa sollicitude s'étendirent aussi à d'autres domaines. En 1866, l'administration communale d'Ecaussinnes-d'Enghien lui offrit son buste en reconnaissance du courage et du dévouement qu'elle déploya lors de l'épidémie cholérique, qui fit tant de victimes cette année. Depuis lors, elle a continué à mériter la reconnaissance de tous, par son inlassable activité pour le bien. Aujourd'hui, chargée d'ans et entourée de la vénération et de l'affection de tous, elle passe quelques mois d'été à l'ombre des vieux murs de la Follie.

L'aînée de ses filles, la comtesse Marguerite de Spangen, épousa, en 1876, l'auteur de ces lignes, qui, durant les courts loisirs que lui a laissés la carrière diplomatique, a essayé de faire revivre pour ses fils, avec les traditions d'un vieux château, les traditions d'une vieille famille.



APPENDICE I

Filiation d'Englebert d'Enghien, seigneur de la Follie,
 † 1402, et du comte Gontran de Lichtervelde, † 1905.

Englebert d'Enghien I, seigneur de la Follie, † 12 décembre 1402.

Englebert d'Enghien II, seigneur de la Follie, épouse, le 19 janvier 1414,
 Marie d'Antoing.

Jeanne d'Enghien, dame de la Follie, héritière de ses frères, épouse
 Renaud d'Argenteau.

Françoise d'Argenteau-Houffalize, dame de la Follie, épouse Bernard
 d'Orley.

Bernard d'Orley, seigneur de la Follie, † à Burgos en 1506, épouse
 Isabeau de Witthem de Beersel (tombe de l'église).

Philippe d'Orley épouse Ursule de Baden.

Françoise d'Orley, dame de la Follie, épouse Charles de Rubempré.

Anne de Rubempré épouse : 1^o Pontus de Noyelles, 2^o Guillaume de
 Renesse dont le fils, René de Renesse, hérita de la Follie.

Robertine de Noyelles épouse François de Cassina.

Hughes-Jean-François de Cassina épouse Marie-Madeleine de Wons-
 heim.

Philippe-Guillaume-Ignace de Cassina épouse Marie-Thérèse van
 Cauteren.

Pierre de Cassina épouse Marie-Louise de Plotho.

Albertine de Cassina épouse, en 1769, Charles comte de Lichtervelde.

Théodore de Lichtervelde, † 1834, épouse Clémentine de Kerchove
 d'Ousselghem.

Camille comte de Lichtervelde épouse Elfride vicomtesse de Vaerne-
 wyck.

Gontran comte de Lichtervelde épouse, en 1876, Marie-Marguerite
 comtesse de Spangen.

Baudouin, Jacques, Guillaume, Pierre, Louis, comtes de Lichtervelde.

APPENDICE II

Succession des Seigneurs de la Follie.

Othon, seigneur d'Enghien, de la Follie,
fonde le château d'Enghien.

Hugues, seigneur d'Enghien, de la Follie,
fit hommage de sa seigneurie, en 1154, à
Godefroid le Barbu.

Englebert, seigneur d'Enghien, de la
Follie.

Sohier, seigneur d'Enghien, de la Follie.

Gauthier, seigneur d'Enghien, de la Follie.

Gauthier, seigneur d'Enghien, de la
Follie ?

Gauthier, seigneur d'Enghien, de Rameru,
de la Follie ?

Englebert d'Enghien (I), seigneur de Rameru, la Follie, † 1402.

Englebert d'Enghien (II), seigneur de Rameru, la Follie.

Louis et Englebert (III) d'Enghien, seigneurs de Rameru, la Follie.

Jeanne d'Enghien, héritière de ses frères, dame de la Follie, épouse
Renaud d'Argenteau.

Françoise d'Argenteau-Houffalize, dame de la Follie, épouse Bernard
d'Orley.

Bernard d'Orley, seigneur de la Follie, † 1506, épouse Isabeau de
Witthem de Beersel.

Philippe d'Orley, seigneur de la Follie, épouse Ursule de Baden.

Françoise d'Orley, dame de la Follie, épouse Charles de Rubempré.

Marie de Rubempré, dame de la Follie.

Anne de Rubempré, sœur de la précédente, dame de la Follie épouse
Guillaume de Renesse.

René de Renesse, comte de Warfuzée, seigneur de la Follie.

Alexandre de Renesse, seigneur de la Follie, dont on vendit la sei-
gneurie à sa mort, en 1659, à Jean-Paul de la Barre de Vieux-Mesnil.

Jean-Paul (II) de la Barre de Vieux-Mesnil.

François-Adrien de la Barre de Vieux-Mesnil, qui institua pour son
héritier, son petit-neveu (petit-fils de sa sœur).

Problématique. Goethals
les qualifie seigneurs
de la Follie, mais sans
preuves.

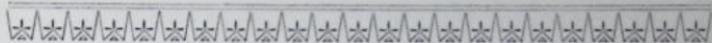
Charles-Louis, duc et prince de Looz-Corswarem. Il vendit la Follie en 1767 au

Chevalier Brouwet, dont les héritiers vendirent la Follie en 1805 à Monsieur Hennekinne, qui échangea cette terre en 1809 avec Charles-Sébastien baron de la Barre de Flandre, † 1838.

Agathe baronne de la Barre de Flandre, † 1845, légua la Follie à son cousin issu de germain

Charles comte de Spangen, † 1873, épouse Marie marquise de Rodes. Marie-Marguerite comtesse de Spangen, épouse (1876) Gontran comte de Lichtervelde, dont postérité.





La noble famille d'Ecaussines

NOTES ET DOCUMENTS

La famille seigneuriale d'Ecaussines n'est pas signalée dans les documents avant le second tiers du XII^e siècle. Elle compte parmi les plus distinguées de la cour des comtes de Hainaut, à raison surtout des charges importantes que plusieurs de ses membres ont exercées jusqu'au début du XV^e siècle.

Elle emprunte son nom à une très ancienne localité du Hainaut dont l'existence est constatée dès 751 et qui, dans la suite, tant au point de vue féodal que religieux, s'est scindée en deux portions séparées. Cette famille fut en possession de la seigneurie principale qu'elle transmet, à la fin du XIV^e siècle, par alliance à la maison de Lalaing.

La généalogie de la famille d'Ecaussines n'est pas aisée à reconstituer à raison de son ancienneté et en l'absence d'indications suffisantes sur la filiation de ses membres ; une branche cadette possédant la seigneurie de Ruesne se perpétua jusqu'au milieu du XV^e siècle. La famille était alliée à la première maison du Rœulx, des généalogistes ont voulu en faire une branche de cette illustre maison, nous n'avons pas trouvé de preuves de cette allégation (1). Le testament de Sibille d'Ecaussines,

(1) Dans ses *Recherches historiques sur le Rœulx, ses Seigneurs*, T. LEJEUNE ne fait aucune allusion à cette opinion. *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XVII, p. 209 et ss.

chanoinesse de Sainte-Waudru, de 1476, la désigne sous le nom de Sebille du Rœulx dite d'Ecaussines (1), mais à cette époque on identifiait les noms de Ruesnes et de Rœulx (2).

La contenance de la seigneurie d'Ecaussines est indiquée dans le dénombrement suivant produit en 1473 :

« Madame Marie de Lalaing, comtesse de Chimay et dame de Quiévaing, tient de mondit seigneur le conte ung fief gisans et se comprendans en son casteau, fortiche et ville d'Escaussines ; *item*, se comptent ossi en une maison et cense, grange, marescauchies ossi en terres ahannables em prez, em bois, en cens et rentes d'argent, d'avaine et de cappons ; *item*, en tonnieux et afforages, en services d'iretages, en rivière, en une cambe et brasserie ; *item*, em pluseurs arière fiefs qui tenus en sont et en toute justice haulte, moienne et basse sour tout le dit fief. De tout lequel fief parmi le terre de Hubersart qui est de ce meisme fief on poelt ravoir chacun an environ de VIII^e L liv.

» Duquel fief et chasteau d'Escaussines sont tenus les arières fiefz que s'ensuivent :

» Si comme maistre Anthonne Hanneron, prévost de St-Donas de Bruges (3), en tient en fief sa maison, terre, justice et seignourie du Mortier audit Escaussines, lequel fief poet valloir par an LX l.

» Piettre Caignet en tient en fief vi journels de pret et terre en laberj, terroit du dit Escaussines, tenant au fief Colart Hauroy et au pret du casteau d'Escaussines, vallable chacun an III l.

(1) L. DEVILLERS, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. III, p. 382.

(2) *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XXXV, p. 281.

(3) Sur ce personnage mort à Bruges le 10 décembre 1490, voir E. MATTHIEU, *La Prévôté des églises de Mons*, p. 128-129 ; A. - C. DE SCHREVEL, *Histoire du Séminaire de Bruges*, t. II, pp. 21 et ss.

» Colart Hauroy en tient en fief ung bonnier de pret et terre tenant audit fief Caignet et as terres du casteau dudit Escaussines et vault par an environ. . . . XL s.

» Jehan Caignet en tient en fief ung journal de terre tenant audit fief Hauroy et as terres dudit casteau, lequel poet valloir chacun an VIII s.

» Hanin le Portier tient ung fief là assez près du fief Caignet tenant aux terres du dit casteau et se comprend en demy bonnier de terre ahannable ou environ valable par an XII s. (1) »

L'ancien château de style gothique, construit au xv^e siècle sur un rocher surmonté de cinq tourelles élégantes, subsiste toujours. Une pierre placée au dessus de la porte de la grosse tour portait cette inscription :

*L'an mil trois cent douze et soixante
C'est trente deux plus que quarante
Dou mois d'april du premier jour
. fut commencée ceste tour
Et fut fait, etc.
Monsieur Simon par renommée
De Lalain il avoit à nom
Seigneur de Hourdain par raison,
Il estoit tout droit en ce temps
Et droit senechaux d'Ostrevan
Fenne eut adont espousée
Laquelle estoit damme estimée
D'Escaussinnes et de Berbiers (2)*

En octobre 1353, sur ordre de Marguerite de Bavière,

(1) Cour féodale de Hainaut, cartulaire renouvelé en 1473, t. I, f^o 111^e XLI. Archives de l'Etat, à Mons.

(2) Mémoire contenant la description de la terre et seigneurie d'Ecaussines, f^o 66 v^o. Ms. aux archives de l'Etat, à Mons.

comtesse de Hainaut, le bailli vint saisir le château à la tête d'une troupe de 37 chevaux (1).

Wicard d'Ecaussines (Wicardus de Scalcinis) vivait en 1198. A cette date, Bauduin IV, comte de Hainaut, concéda à l'abbaye de Saint-Feuillien, au Rœulx, soixante bonniers de terre situés à Ecaussines, que Wicard d'Ecaussines et Elisabeth de Steenkerque tenaient en fief de Hugues d'Enghien et que ce dernier relevait du comte de Hainaut (2).

Wichard d'Ecaussines et Gérard, son frère, sont témoins à un acte de 1190. Ils étaient fils de Wicard, comme l'indique une charte d'Engelbert, seigneur d'Enghien, de 1199, confirmant la donation faite par Wichard, deuxième du nom, à l'abbaye de Cambron pour l'âme de son père Wichard, de cinq bonniers de bois tenus en fief de la terre d'Enghien (3).

La même année, Engelbert, seigneur d'Enghien, confirma une autre donation de vingt-cinq bonniers de bois, faite par ce Wichard à l'abbaye de Cambron pour le repos de son âme et de celle de Gérard, son frère (4).

Wichard d'Ecaussines avait un autre frère nommé Jean. Une charte d'Engelbert, seigneur d'Enghien, relate que Wichard avait donné encore à l'abbaye de Cambron la terre que ce Jean tenait de lui en fief. Il reconnaît alors que ce monastère avait légitimement acquis la terre que lui et ses frères tenaient sous un cens annuel

(1) « Payet pour frais et despens fais le merquedj tierch jour d'octobre que le baillius ala saisir de par me dame le contesse le castiel d'Ecaussines et en ycelui mettre warde de par me ditte dame, si y eut adont avoec lui plusieurs compagnons, se furent chelui jour à Braine-le-Conte au souper et à le giste à xxxvii chevaux . . . XIII l. t. »
— Compte du bailliage de Hainaut du 4 août 1352 au 25 novembre suivant. Archives du Nord, à Lille.

(2) *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XXI, p. 308-309.

(3) DE SMET, *Cartulaire de l'abbaye de Cambron*, pp. 564, 565.

(4) *Ibid.*, p. 566.

de l'église Sainte-Gertrude de Nivelles, avec ses rendanges et la partie qu'ils avaient sur la Marke contre Gossuin, seigneur de Henripont (1).

Engelbert, seigneur d'Enghien, déclarait, en 1210, que ce Wichard d'Ecaussines avait cédé à l'abbaye de Cambron un chemin s'étendant à travers son fief de la rivière la Marcq aux Cinq-Chênes (2).

Wichard était chevalier, il était décédé en 1229 ; son épouse se nommait Berta (3). Jean est encore mentionné dans des actes de 1208 et 1209 (4).

Maria d'Ecaussines, étant veuve en 1234 de Nicolas du Rœulx, fit donation à l'abbaye de Saint-Feuillien au Rœulx d'une rente de quarante sous échéant à Noël, due sur les revenus d'Ecaussines, à charge de célébrer l'anniversaire de son mari. Eustache, seigneur du Rœulx, ratifia et garantit, au mois de décembre, cette donation (5). Était-ce une fille de ce Wicard ?

Un autre Wichars d'Ecaussines, chevalier, le troisième du nom, intervint dans les chartes du mois de février 1250, de février 1254 et de mars 1260 (6). C'était sans doute le fils du précédent. Un accord intervint entre lui et le Chapitre de Saint-Vincent à Soignies, en 1250, au sujet de leurs droits sur les biens et les hôtes que l'Eglise possédait à Ecaussines. Guichars, en vertu de cet accord, avait à connaître des infractions concernant « le rapt, le moudre, le lacron, l'arsin et le sanck et plus ni pora ne oer clamer ». Au Chapitre était reconnue

(1) DR SMET, *Cartulaire* cité, pp. 550-560.

(2) *Ibid.*, p. 562.

(3) *Ibid.*, p. 577.

(4) *Ibid.*, pp. 744. 745. 748.

(5) Annexe I.

(6) DR SMET, *Cartulaire de Cambron*, p. 590, 596. — C. DUVIVIER, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, t. II, p. 256.

« plaene justice en tous autres fourfais sour tous leurs devant dis biens et tous leurs ostes de Scasines, et toutes les amendes qui eschéront de tous les autres fourfait ». Cet arrangement fut confirmé par Siger I^{er}, seigneur d'Enghien, qui y apposa son sceau, à côté de ceux de Wichars et du Chapitre (1).

Ce même Guichars ou Wichars se reconnut, en janvier 1260 (n. st.), débiteur, à l'égard du Chapitre de Soignies, de quatre chapons de rente par an pour le tréfonds de sa court d'Ecaussines et s'engageait à lui rembourser la somme de vingt-huit livres et demi tournois pour les frais du procès qui avait été intenté devant la cour de Cambrai à ce sujet. Le 13 décembre suivant, Guichars confirma encore cette reconnaissance en précisant que sa court était située derrière le « moustiers de Scasines », et la rente à l'échéance de Noël (2).

Après ce seigneur, on rencontre **Oston d'Ecaussines (de Scaussines)**, chevalier ; il conclut, en 1258, avec l'abbaye de Cambron, un accord au sujet de la propriété de soixante bonniers de terres, de bois et d'étangs au lieu dit Campella ; Eustache, seigneur du Rœulx, qui qualifie Oston de neveu et de feudataire, sanctionna en mars 1257 cet arrangement (3). Au mois d'avril 1264, ce même Othon d'Ecaussines confirma l'abandon que Jean Mandruas de le Scaille avait fait de la dime qu'il tenait de lui en fief au territoire d'Ecaussines, en faveur de l'abbaye de Saint-Feuillien, au Rœulx (4). Nicolas, évêque de Cambrai, approuva cet acte au mois de juillet suivant (5).

(1) T. LEJEUNE, *Mémoire historique sur l'ancienne ville de Soignies*, pp. 303, 304.

(2) *Ibid.*, p. 304.

(3) DE SMET, *op. cit.* p.

(4) ANNEXE II.

(5) ANNEXE III.

Nicolas, chevalier, seigneur **d'Ecaussines**, était cousin de Gilles, dit Rigaus, seigneur du Rœulx, comme ce dernier le déclare dans une charte du 21 février 1287 concernant des difficultés avec l'abbaye de Cambron quant à l'exercice de la juridiction dans les bois « ke on apiele les Tassenières de Cambron » (1). On possède encore de lui une charte du mois d'août 1289 relative à une vente faite à ce même monastère par Gérard de le Scaille, sire de Tassenières (2). Le comte de Hainaut, Jean d'Avesnes, l'avait appelé dans les derniers mois



de l'année 1292 (3) aux fonctions de bailli de Hainaut. Dès le commencement de janvier 1293 ce comte l'avait délégué pour faire, en son nom, restitution au magistrat de Tournai d'un homme que son prédécesseur, Jean de Mainlevriel, avait saisi à Warchin et emmené de force la corde au cou, et pour remettre les prévôts et jurés de Tournai en possession d'objets mobiliers que le

(1) DE SMET, *Cartulaire de Cambron*, p. 617.

(2), *Ibid.* p. 626.

(3) Son prédécesseur, Jean de Mainlevriel, était encore en charge le 28 août 1292.

châtelain d'Ath avait pris à Manaing. Le 25 janvier suivant, le bailli du Hainaut accomplissait sa mission et scellait un acte rétablissant la commune de Tournai dans tous ses droits de juridiction à Warchin et à Manaing (1).

Nicolas d'Ecaussines occupait encore la charge de bailli en mai 1294 (2). Pendant cet exercice, il fut en butte aux violences de Siger d'Enghien, châtelain de Mons, qui lui courut sus, l'épée à la main, et l'obligea à fuir (3). Le motif de cette agression n'est pas connu. Son sceau est encore apposé à une charte de 1296 (4). Il est de forme ronde et représente un homme d'armes debout, appuyé sur sa lance, tenant de la main gauche un écu chargé de trois lions, au lambel, et accompagné de son cheval houssé paraissant à dextre. Comme légende : † *S. Nicholai Domini de Scassines, milites.*

• Ce seigneur fit donation au prieuré du Val des Ecoliers à Mons d'un fief comprenant 24 1/2 huittelées et 12 verges labourables à Elouges, un pré d'un journal à Wihéries, le tiers du droit de terrage sur plusieurs héritages au dit Elouges et des rentes à Dour (5). Le dénombrement des biens de ce monastère, produit en 1787, fixe l'époque de cette donation à l'année 1326. L'acte de donation faisant défaut, nous émettons un doute sur l'exactitude de cette date, car Nicolas, seigneur d'Ecaussines, disparaît plusieurs années auparavant ;

(1) A. HOCQUET, *Inventaire analytique des archives de ville de Tournai*, p. 86

(2) Acte sur parch. Cour féodale de Hainaut, recueil I. Archives de l'État, à Mons.

(3) DE RIEFFENBERG, *Monuments pour servir à l'hist. des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, p. 497.

(4) DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, t. II, p. 18, n° 5012.

(5) G. DECAMPS, *Notre-Dame du Val des Ecoliers à Mons*, p. 46, 245. — *Annales du Cercle arch. de Mons*, t. XIX, p. 46, 245.

l'année indiquée pourrait être celle d'une confirmation ou d'un vidimus.

Cette libéralité faite au monastère montois nous amène à reconnaître des liens de proche parenté entre ce donateur et Gilles d'Ecaussines qui fut prieur dès 1327 et mourut le 27 mars 1350 (1). On pourrait admettre sans peine qu'il était l'un des fils de Nicolas ; le prénom de Gilles se rencontre en effet dans la famille. Ce prieur prit grand soin de l'embellissement de l'église conventuelle et y fit ériger deux nouveaux autels.

Gérard d'Ecaussines siégeait à la cour féodale de Hainaut dès 1335 (2) et devint bailli des bois du Hainaut comme nous l'apprennent deux actes, l'un du 13 juillet 1339 où l'on le rétablit dans ses droits de juridiction violés par une arrestation faite, dans les bois de Jetterlou à Lombise, par les religieux de Cambron (3); l'autre, du 3 janvier 1346, contenant une sentence arbitrale prononcée en faveur de Sohier de Havré, reconnaissant ses droits dans la justice de Lens (4). Il fut encore témoin au serment prêté à Mons, le 14 mars de la même année, par l'impératrice Marguerite, à son avènement à la souveraineté du comté de Hainaut (5). Son sceau, appendu à un acte du 7 juillet 1329, comprend un écu offrant trois lions au lambel brochant en chef et la légende : † S. *Gérart Descaussines* (6).

Gérard d'Ecaussines laissa outre un fils Colart qui suit, une fille Ysabeau d'Ecaussines avec laquelle il avait

(1) *Ibid.*, p. 47-49. — Dom BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 442.

(2) F. CATTIER, *Premier registre aux plaids de la cour féodale du comté de Hainaut*, n° 2.

(3) DE SMET, *Cartulaire de Cambron*, p. 245.

(4) *Ibid.*, p. 258.

(5) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière*, t. I, p. 258.

(6) A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et des cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg*, t. II, n° 609.

acquis de l'abbaye une rente viagère de 50 livres, ainsi que le mentionne un acte du 7 février 1343 (1).

Colart d'Ecaussines, fils de Gérard, remplaça son père dans la charge de bailli des bois du Hainaut ; il est du moins cité avec ce titre dans le compte de la recette générale de Hainaut du 1^{er} mai 1351 au 1^{er} mai 1352 ; des lettres de son père du 9 janvier portent qu'il a reçu de lui une somme en décompte et qu'on lui devait. Marguerite, comtesse de Hainaut, lui donna, le 14 mai 1351, quittance pour des paiements effectués (2).

Les fonctions de prévôt de Mons lui furent conférées ; Colart les occupa du 4 août 1352 au 7 décembre 1355, comme il résulte de comptes du bailliage de Hainaut (3). Le 4 janvier 1353, vendredi après l'Épiphanie, il consentit au rachat de la « fourfaiture » de Jacquemart le Fevre, de Quaregnon, pour trente écus (4).

Le 7 décembre 1355, Nicolas ou Colart d'Ecaussines fut présent à la sentence prononcée au château de Mons par Gérard, seigneur de Ville, bailli de Hainaut, qui obligea Fastré de Noirchin, seigneur de Vellereille-le-Sec à reconnaître les droits exclusifs du monastère de Saint-Ghislain sur une seigneurie de ce village (5).

Colart d'Ecaussines cessa peu après d'exercer les fonctions de prévôt de Mons. Le Chapitre de Sainte-Waudru voulut reconnaître ses services en lui accordant une gratification de quinze écus [ohanes] (6). Sa mort survint peu après, au moins avant le 21 mars 1360,

(1) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes*, t. I, p. 237.

(2) Compte de la recette gén. de Hainaut.

(3) Archives du Nord, à Lille.

(4) Archives de l'Etat, à Mons.

(5) DE RIEFFENBERG, *Monuments pour servir à l'hist. des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VIII, p. 510.

(6) Compte du Chapitre de Sainte-Waudru, du 1^{er} octobre 1355 au 1^{er} octobre 1356. Arch. de l'Etat, à Mons.

date où il est mentionné comme décédé ; un obit était célébré pour lui en l'église de Sainte-Waudru (1).

Oston, seigneur d'Ecaussines, est mentionné en cette qualité dans un acte du 17 mai 1355, avec Gilles, son frère (2). Il intervint encore dans une charte de 1357.

Il ne laissa qu'une fille, **Jeanne d'Ecaussines**, qui hérita de la seigneurie principale d'Ecaussines et, par son mariage avec Simon de Lalaing, transmit ce domaine seigneurial dans cette famille. Ce fut vers 1370 que ce dernier apparaît avec ce titre, par conséquent après la mort d'Oston.

Branche des Seigneurs de Ruesne.

Oston ou **Hoston d'Ecaussines**, est le plus ancien membre de cette famille que nous trouvons en possession de la seigneurie de Ruesne. Dans l'acte de vente réalisé le 4 avril 1336, à l'intervention de Gérard dit Saussés d'Aisne, bailli de Hainaut, au profit du comte de Hainaut, Gilles le Limoge, écuyer, sire de Baudegnies, déclarait lui céder « l'ommage monsieur Hoston d'Ecaussines, de tieres, prés et revenues ou tieroit de Ruesne (3) » tenu en fief lige.

Cette seigneurie de Ruesne formait un fief relevant directement de la cour féodale de Hainaut.

Le dénombrement en est fourni par le cartulaire des fiefs formé en 1410 : « Gerars d'Escaussines, chevaliers,

(1) L. DEVILLERS, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru de Mons*, t. II, p. 405.

(2) A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et des cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'Outre-Meuse*, t. II, n° 893.

(3) L. DEVILLERS, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. III (1871), p. 439.

sires de Roesne, castelains d'Ath, tient de mondit signeur le comte j fief liège qui se contient en la ville, terre, justiche et seignourie haulte, moyenne et basse de Roesne, en XLVIII muis de terre ahanaule gisans ou tieroit de celi ville, en xj mercaudées de pret, en rentes d'avaine et de cappons, en une maison et fortreiche séant en celi ville avoecq aultres droittures et revenuez, douquel fief il pooit ravoir par an au jour de sen rappert, si que par yceluy appert, environ CLXX librez tournois. » (1)

La terre de Ruesne comprenait le village de ce nom, devenu actuellement une commune du département du Nord, arrondissement d'Avesnes, au N.-E. du Quesnoy.

Gilles d'Ecaussines, chevalier, sire de Ruesne, est cité dès 1362. Sa participation au meurtre commis par le duc Albert de Bavière, régent du Hainaut, sur Siger II, seigneur d'Enghien, au Quesnoy, le 21 mars 1364, lui valut d'être exclu pendant plusieurs années de toutes trêves et même laissé avec ses complices en dehors de la paix. Ce fut seulement le 24 septembre 1366 qu'Englebert d'Enghien, chevalier, seigneur de la Folie, au nom de ses frères, consentit à comprendre Gilles d'Ecaussines ainsi que Jean, sire de Werchin, sénéchal de Hainaut, Gérard, seigneur de Ville, et Baudri, sire de Roisin, dans les négociations qui allaient terminer cette guerre (2). Le duc Albert, peu après l'exécution du seigneur d'Enghien, l'avait nommé prévôt du Quesnoy, charge qu'il exerça du 20 mai 1364 jusqu'en 1368; Gilles d'Ecaussines conserva la confiance de son souverain et assista, le 10 septembre 1368, au traité d'alliance conclu à Malines

(1) Cour féodale de Hainaut, cartulaire des fiefs de 1410-1411, f° III²²J. Archives de l'Etat, à Mons.

(2) E. MATTHIEU, *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 77 et s. — L. DEVILLEES, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, pp. 100, 109, 121.

entre le duc et Louis, comte de Flandre. De 1372 à 1383 il était maître chevalier de l'hôtel. En 1374, il prit part avec le bailli de Hainaut à une conférence à Breda ; en 1376, il eut une conférence à Tournai avec les conseillers du duc de Bourgogne, et peu après le comte de Hainaut l'envoya en ambassade vers Charles V, roi de France (1).



Gilles acquit en 1398, de Henri Pestiel, la seigneurie du Mortier à Ecaussines, qui relevait de la seigneurie principale (2). Il avait épousé la sœur de Nicolle de Houdeng, sire d'Espinoit, dont il eut :

1° **Oston** qui suit ;

2° **Gérard** qui suit ;

3° **Jean** dit l'Allemand ci-après ;

4° **Jeanne d'Ecaussines**, qui fut nommée le 24 juillet 1368 par le duc Albert de Bavière au canonicat du chapitre de Sainte-Waudru à Mons, vacant par la mort d'Isabelle de Ruet, elle fut reçue au chapitre quelques jours après le 31 du même mois. Elle mourut avant le 19 août 1400. Un obit annuel se célébrait à sa mémoire le 18 août en l'église de Sainte-Waudru (3).

(1) L. DEVILLERS, *Cartulaire* cité, passim.

(2) Mémoire généalogique, Ms. des archives de l'Etat, à Mons, f° 66.

(3) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. II, p. 157 ; t. III, p. 164. — Obituaire du Chapitre. Archives de l'Etat, à Mons.

Marguerite d'Ecaussines obtint à son tour du même duc Albert de Bavière, le 21 septembre 1381, une prébende du chapitre de Sainte-Waudru en remplacement d'Ermengarde de Cologne, décédée. Son admission eut lieu le 20 octobre suivant. Son mariage avec Hue de Bliky est antérieur au 30 mai 1408 et lui fit abandonner sa prébende (1).

Peut-être pourrait-on y ajouter **Catherine d'Ecaussines**, abbesse d'Epinlieu en 1419 (2).

Othon ou Oston d'Ecaussinnes, chevalier, seigneur de Ruesne, était fils de Gilles ; il fut présent à Mons en septembre 1389, à la prestation de serment du duc Albert de Bavière comme comte de Hainaut. Il accompagna en 1387 la comtesse d'Ostrevant à Cambrai. Compagnon du comte d'Ostrevant, il participa à la croisade de Prusse. Le 29 juin 1398, avec d'autres chevaliers hennuyers, il partit de Mons pour prendre part à l'expédition du duc Albert en Frise.

Les fonctions de châtelain d'Ath lui furent confiées du 23 mai 1396 au 28 novembre 1397 et de 1399 à 1421. Dans l'exercice de cette charge, il avait fait dresser un gibet sur le grand chemin du village de Maulde pour l'exécution d'un malfaiteur, mais les gens du conseil du duc de Bourgogne l'avait fait abattre par le bailli de Lille, assisté d'hommes à cheval et à pied de la Flandre, comme empiétant sur la juridiction de ce duc ; une partie du village de Maulde ressortissait du comté de Flandre. Le châtelain d'Ath avait cité les auteurs de cette voie de fait au château d'Ath et avait prononcé contre eux par défaut la peine du bannissement. Mais le 23 avril 1404, le comte Guillaume d'Ostrevant leur fit remise de cette

(1) L. DEVILLERS, *Cartulaire*, t. II, p. 306. — Compte général du Chapitre de 1406-1407.

(2) Dom BRILLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 367.

condamnation. De son côté, Philippe, duc de Bourgogne, accorda, le 14 avril, rémission à Othon d'Ecaussines du défaut pris contre lui (1). Dans le courant de l'été 1405, Othon, avec quatre lances, prit part au siège de Haghestein en Hollande (2).



Une sentence, prononcée le 24 octobre 1400 contre les Liégeois qui s'étaient révoltés contre leur prince Jean de Bavière, par Jean, duc de Bourgogne et Guillaume IV., duc de Bavière, comte de Hainaut, prescrivait la démolition de fortifications de villes du pays de Liège ; Othon d'Ecaussines fut l'un des commissaires désignés par ce dernier comme chargé de faire procéder à ce travail (3).

Gérard d'Ecaussines, chevalier, seigneur de Ruesne, était le frère du précédent. Les fonctions de prévôt de Mons lui furent conférées à deux reprises différentes, d'abord du 1^{er} septembre 1392 au 1^{er} septembre 1393,

(1) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes du Hainaut*, t. III, p. 229 et 577.

(2) *IBID.*, *Cartulaire*, t. III, p. 343.

(3) *IBID.*, *La guerre de Hollande de 1401 à 1412*. BCRH, 4^e série, t. XII.

ensuite de mars 1395 au 27 novembre 1397(1). Il assista le 15 mars 1395 à la réception de Marguerite d'Aisne comme chanoinesse de Sainte-Waudru (2). Appelé ensuite à la charge de prévôt de Binche par la duchesse de Luxembourg et de Brabant, il prêta serment en cette qualité dans l'église de Notre-Dame de cette ville le 8 janvier 1398 (3). Il remplit ces fonctions jusqu'en 1407. Ce seigneur fut présent au serment prêté à Mons le 23 juin 1427 comme gouverneur du comté de Hainaut et à un acte du 11 novembre 1433 (4).



Gérard avait épousé Marie de Gembloes qui décéda au mois de mai 1408 ; ses obsèques eurent lieu à Mons le 29 mai (5). Il se remaria avec Jeanne du Bois dite de Hoves, fille de Jean I^{er}, chevalier, seigneur de Hoves (6).

(1) Compte de la recette générale de Hainaut de 1391 à 1398. Archives du Nord, à Lille.

(2) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. III, p. 12 note.

(3) Archives gén. du royaume, à Bruxelles, chambre des comptes n° 39352. Compte de la ville de Binche de 1367-1398.

(4) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes*, t. V, p. 243.

(5) Compte de la ville de Binche de 1407-1408. Chambre des comptes n° 39357. Arch. gén. du royaume, à Bruxelles.

(6) Comte DU CHATEL DE LA HOWARDRIES, *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. I, p. 251.

Il ne laissa que des filles ; une note lui en attribue six. Nous ne pouvons les indiquer toutes :

1° **Jeanne**, l'aînée, son héritière, qui suit ;

2° **Mehaut** ou **Mathilde**, mariée à Cornelis de Gavre, chevalier, qui acquit le 7 juin 1418 la seigneurie de Lens et d'Herchies de son frère Ernoul dit d'Aymart de Gavre, pour le prix de huit cent couronnes du Roi. Elle succéda à son père dans la seigneurie de Taissemières sise à Ecaussines. Cornelis de Gavre fut l'un des conseillers de Jean IV, duc de Brabant et comte de Hainaut, et mourut sans postérité (1) avant 1448. Il vendit en 1446 la pairie de Lens à Nicolas Rolin, seigneur d'Anthime, chancelier de Bourgogne, mais en conserva l'usufruit. Sa veuve eut une contestation au sujet de l'héritage de Jean de Gavre, évêque de Cambrai, et ordre fut donné le 29 mars 1466 de payer aux héritiers de ce prélat la somme de 7,000 écus d'or (2).

3° **Sibille** obtint la collation de la prébende du chapitre de Sainte-Waudru, vacante par la mort de Marie de Hoves ; sa réception à ce canonicat eut lieu le 22 novembre 1419 à l'âge de 22 mois. Son père lui légua en 1426 une maison qu'il possédait à Saint-Symphorien et qui était tenue en fief de la dame de Werchin. Dans son

(1) E. MATTHIEU, *La pairie de Lens*, dans *Fadis* 1903, p. 72.

Dans sa généalogie de la famille de Gavre, GOETHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles*, t. II, dédouble ce personnage ; il indique Cornelis de Gavre d'abord comme 3^e descendant de Gérard et de Yolende d'Esloo, et, deux pages plus loin, il en fait un 6^e enfant d'Arnoul de Gavre dit de Herimez et de Marguerite de Berghes. Dans la première mention, ce généalogiste le marie à Mahaut du Rœulx, dame d'Ecaussines, dans la seconde, à Mahaut d'Ecaussines, fille de Gérard. Il s'agit de la même dame. Cornelis est en réalité fils d'Arnoul ou Ernoul et petit-fils de Gérard de Gavre et non son fils. L'erreur est assez étrange pour être signalée.

(2) H. NELLIS, *Catalogue des chartes de l'audience*, n^{os} 409, 482, 534, 1153.

testament daté du 15 novembre 1476, on la désigne sous le nom de Sibille du Rœulx, dite d'Ecaussines. Elle mourut avant le 17 décembre 1481 ; ses obsèques eurent lieu en l'église collégiale à Mons le 11 janvier suivant. Un obit annuel s'y célébrait le 30 novembre (1).

Nous présumons pouvoir y ajouter :

4° Demoiselle **Gertrude**, chanoinesse et trésorière séculière du chapitre de Sainte-Aldegonde, à Maubeuge, en 1448.

5° **Jacqueline**, qui fut abbesse d'Épinlieu de 1451 à 1466 (2).

Jeanne d'Ecaussines fille de Gérard hérita de la seigneurie de Ruesne ; elle avait épousé Jean II du Bois, chevalier, seigneur de Hoves, du Graty, dont il eut cinq enfants.

Leur fille Barbe devint dame de Ruesne et fut mariée en premières noces à Jean d'Esnès, chevalier, seigneur de Beurevoir (3).

Autres personnages

Jean d'Ecaussines fut, dès le 21 octobre 1359, lieutenant prévôt de la terre du Rœulx. Il avait reçu cette charge du prévôt de Mons (4). Le dimanche après la fête de Saint-André, 1^{er} décembre 1359, ce prévôt l'informa qu'il eût à prendre et arrêter les gens du sire d'Agimont (5).

(1) L. DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. IV, p. 109. — *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru*, t. III, p. 141, 271, 306, 382, 426. — Obituaire du Chapitre, arch. de l'Etat, à Mons. — Compte de la massarderie de Mons de 1481-82. Arch. communales de Mons.

(2) Dom BERLIÈRE, *Monasticon belge*, t. I, p. 367.

(3) Cour féodale de Hainaut, *Cartulaire des fiefs de 1410-1411*. — Comte du CHÂTEL DE LA HOWARDRIES, t. I, p. 251.

(4) Chambre des comptes, n° 15109.

(5) « Item, le dimanche après le Saint-Andriu pour porter lettres

Le samedi après le grand carême, 21 février 1360, le prévôt de Mons lui prescrivit de convoquer le vicomte du Rœulx à Ecaussines le mercredi suivant pour un chierquemanage entre le comte de Hainaut et le seigneur d'Ecaussines. Ce prévôt et le receveur de Hainaut y assistèrent (1).

Jean d'Ecaussines occupa la charge de bailli du Rœulx du 1^{er} août 1375 au 1^{er} août 1379.

C'était le frère du seigneur de Ruesne mentionné en 1385. Messire Jean Allemane d'Ecaussines décéda avant 1417.

Un Jean d'Ecaussines, probablement un de ses descendants, est qualifié en 1440 et 1452 de sire du Mortier.

Arnould d'Ecaussines, mort avant 1391, avait épousé Marguerite Millotte, qui, en 1394 et en 1396, habitait Quaregnon où elle possédait une terre et des cens et rentes qu'elle vendit au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons.

De cette union est née une fille Jeanne qui avait épousé Gille de Blicqui (2)

Estievene d'Ecaussines, dit de Bourbecke, fut

de par le prévost au Ruels à Jehan d'Ecaussines de commandement de par le conseil qu'il fust soingneus que se nuls de gens mons. d'Augimont venoit là qu'il fuissent pris et arrestet III s. »

Prévôté de Mons, cahier des mairies du 8 août 1359 au 14 janvier 1360. Chambre des comptes, n^o 15109.

(1) « *Item*, le samedi apries le grand quaresme pour porter lettrez de par le prévost à Jehan d'Ecaussines faisant mention qu'il desist au vicomte dou Ruels qu'il fust à Ecaussines le merquedy enssuiwant à J chierquemanaige qui y devoit yestre entre mons. le conte et mons. d'Escaussines auquel chierquemanaige ledis prouvos et ledis receveres de Haynau furent III s. »

— Ibid., compte du 14 janvier au 1^{er} juillet 1360.

(2) L. DEVILLERS, *Chartes du Chapitre de Sainte-Waudru*, t. II, p. 664, 684, 705. — CATTIER, n^o 875.

avoué de Soignies dès 1391 ; il se déporta de cette charge le 1^{er} février 1398 (1).

Le fief de Taisnières

Une charte de novembre 1275 rappelle la vente faite par Watier de Rudenghien qui vendit à l'abbaye de Cambron sept bonniers de terre sis à Ecaussines près d'un endroit nommé Taisnières « deleis un riu ki la keurt (2) ».

Gérard de le Scaille était en août 1289 sire de Taisnières.

La seigneurie consistait « en le partie de une maison, terres, preis, yauwes, bos, cens, rentez, justice et autres parties quelconquez comment que on les fache ne puist appieller nommée la maison et terre de Taisnières dont li autre partie est tenue de Mons, de Kievraing, à cause de se terre d'Escaussines (3) ». La seigneurie comprenait le droit de haute, moyenne et basse justice.

Une partie relevait de l'abbaye de Cambron. Son possesseur, Messire Jehans, sire d'Aisne, chevalier, en fit relief le 18 août 1409, puis le même jour s'en déshérita au profit de sa fille « noble demiselle Margheritte d'Aisne, demiselle et canionesse de l'église Medame Sainte-Waudru de Mons (4) » qui à son tour fut admise à le relever.

Par acte du 12 juillet 1413 passé à Cambron-l'abbaye, Marguerite d'Esne déclara avoir vendu à Messire Gérard

(1) Archives gén. du royaume à Bruxelles, chambre des comptes. n^{os} 15111 à 15113.

(2) DE SMET, *Cartulaire de Cambron*, p. 605. L'éditeur a laissé imprimer « deleis un Riu », ce qui n'a pas de signification.

(3) Acte du 18 août 1409. Archives d'Arenberg, palais d'Arenberg, à Bruxelles, titre côté : Ecaussines B 3.

(4) Marguerite d'Aisne devint chanoinesse le 29 janvier 1395, à 13 ans.

d'Ecaussines, chevalier, le fief de Taisnières, pour en jouir après la mort de Jean, son père. Elle fait en conséquence acte de déshéritance (1).

Dans un accord fait le 24 juin 1423, Jean, sire d'Esne, renonça à la jouissance de la terre de Taisnières, tenue en deux fiefs : l'un de la dame de Quiévrain, à cause de sa seigneurie d'Ecaussines, l'autre de l'abbaye de Cambron, au profit de Gérard d'Ecaussines, sire de Ruesne, chevalier, qui en était propriétaire, à charge par lui d'acquitter en lieu et place du premier une pension annuelle de 20 couronnes de France à demoiselle Clarisse de Gavre, chanoinesse de Sainte-Waudru (2).

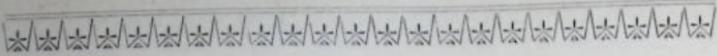
Mehault d'Ecaussines, veuve de Cornélis de Gavre, chevalier, à son temps seigneur de Lens et de Herchies, vendit le 25 janvier 1448 le fief de Taisnières à Jean de Croy, seigneur de Chimay (3).

(1) Orig. sur parch. avec sceaux. Archives d'Arenberg, titre coté : Ecaussines C 3.

(2) Original sur parch. avec sceaux. Archives d'Arenberg, titre coté : Ecaussines E 3.

(3) Orig. sur parch. avec sceaux. Arch. d'Arenberg, titre coté : Ecaussines E 3.





ANNEXES

I

Eustache, seigneur du Rœulx, ratifie et garantit la donation faite à l'abbaye de Saint-Feuillien au Rœulx par Marie d'Ecaussines, veuve de Nicolas, son frère, d'une rente de quarante sous blancs sur les revenus d'Ecaussines à charge de célébrer l'anniversaire de son mari.

Décembre 1234

De XL solidis alborum.

Ego Eustacius dominus de Rodio, notum facio universis presentem paginam inspecturis quod domina Maria de Scausines, relicta condam domini Nicholai fratris mei pro remedio anime ipsius Nicholai dedit in elemosinam ecclesie sancti Foillani xl. solidos alborum annuatim percipiendos in natali domini ad redditus suos de Scausines ad pitanciam fratrum, pro anniversario ipsius faciendo, prefata vero Maria promisit fide et sacramento prestitis se prefatam elemosinam firmiter observare. Ego vero tanquam dominus feodi a quo ipsa elemosina descendit et sine cujus assensu prefata elemosina non teneret ipsam laudo et approbo. Et si quis, quod absit, dictam ecclesiam super nominata elemosina molestare vellet vel gravare et etiam si predicta Maria, instinctu vel consilio quorundam pravorum, vellet reclamare, prefate ecclesie warandisiam ferre teneor, et ipsam conservare indempnem. Ut autem hujus elemosine largitio robur habeat et firmitatem perpetuam optineat presentem paginam sigilli mei appensione roborandam dignumduxi et confirmandam. Actum anno gratie M^o CC^o xxxiiii^o, mense decembri.

Archives de l'Etat, à Mons. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, page 143.

II

Oste d'Ecaussines, chevalier, confirme l'abandon par Jean Mandruars de le Scalle de la dime que ce dernier

tenait en fief, au territoire d'Ecaussines, en faveur de l'abbaye de Saint-Feuillien au Rœulx.

Avril 1264

De decima Mandruart.

A tous chiaus ki ces lettres verront et oront, Otes d'Ecaussines, chevaliers, salus. Nous vous faisons a savoir ke Jehans Mandruars de le Scale a doné en pur et perpetuel ausmosne a l'eglise de Saint Foullien deles le Rues toute le dime qu'il tenoit el terroit d'Ecaussines de nous en fiet. Et toute le dinme devant dite reporta il en nostre main a oes le glise de Saint Foullien devant dite, et nous, a le devant dite eglise, le rendimes frankement pour Dieu en ausmosne, et i entra li devant dite eglise bien et par loi. Et che fu fait par devant nos homes ki per estoient le devant dit Jehan Mandruart, l'an del incarnation nostre signeur mil cc ans et sissante quatre el mois d'avril.

Archives de l'Etat, à Mons. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien du Raulx, p. 151.

III

Nicolas, évêque de Cambrai, approuve l'abandon fait par Jean de Scalla, à l'abbaye de Saint-Feuillien, de la dime qu'il possédait à Ecaussines.

Juillet 1264

Item de eodem.

Nicholaus, dei gratia Cameracensis episcopus, universis presentes litteras inspecturis, salutem et noscere veritatem. Universitati vestre tenore presentium declaramus quod Johannes de Scallia dictus Mandruars decimam quam habebat in parrochia et territorio de Scascines et tenebat in feodum ab Ostone de Scascines milite, in puram et perpetuam elemosinam dedit et concessit ecclesie sancti Foillani juxta Rodium, premonstratensis ordinis, de consensu et voluntate dicti O. militis in presentia hominum ipsius militis parium videlicet dicti Johannis Mandruart laici; et nos supradictam donationem et concessionem, ad petitionem dicti O. militis, laudamus et approbamus, ac etiam eidem ecclesie sancti Foillani confirmamus. In cujus rei testimonium presentes litteras predictae ecclesie sancti Foillani tradidimus,

sigilli nostri munimine roboratas. Datum anno domini M^o CC^o LX^o IIIJ, mense julio.

Archives de l'Etat, à Mons. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, page 151.

IV

Henri d'Ecaussines déclare avoir vendu à Othon, fils d'Othon d'Ecaussines, une rente viagère de 25 livres tournois hypothéquée sur un fief sis à Ecaussines, et s'en déshérite devant les bailli et hommes de fief du seigneur d'Enghien de qui il était tenu au profit du prédit Othon qui en fait hommage.

19 Février 1336 (1337 n. st.) à Enghien

Jou Sohiers Coille, baillius de le tiere d'Enghien, fach savoir à tous que nobles et poissans homs mes chiers et ames sires et messires Watiers, sires d'Enghien, pour tout chou qui en ces présentes lettres est contenu faire et passer bien et à loy me mist et estauli en sen liu bien et suffisamment en le présence et ou tesmoing de Gillion, maieur hiretaule de Lembieke, adont castellain d'Enghien, et Gossuin Hennart, ses hommes de fief, lequel doit homme de fief devant dit à me semonsse et conjurement recordèrent le dit estaulissement y estre fait bien et à loy, en le présence et ou tesmoing de Symon de Ghistelle et Jehan dou Bos, hommes de fief ledit monseigneur d'Enghien, et sour cou par devant my et en le présence et ou tesmoing de hommes de fief men chier et amé seigneur monsigneur d'Enghien devant dit qui pour chou especiaument y furent appellez. Si loist assavoir monsigneur Jehan de le Hee, chevalier, Gillion del Eskin, Gillion le Doyen, Symon de Ghistelle, Jehan den Bos, Wattier le Boskillion, Gillion Dore, Colart Hustin de Lezande et Gerart de Lienkoch vinrent Henris d'Escaussinnes d'une part, et Otes fils monseigneur Oston d'Escaussinnes, d'autre part. Et dist et congneut lidis Henris qu'il avoit vendut bien et loyaument parmy juste et loyal pris audit Oston d'Escaussinnes vint et chuinc livres tournois de rente par an tout le cours de le vie ledit Henry tel monnoie que boins florins d'or royaux souffissans de pois et de loy pour dys et wil sols tournois le piece florins al agniel pour seze sols et sys deniers tournois cascun florins de Florence pour quatorze sols tournois le piece u autre monnoie coursaula qui otant vaille ; à prendre et à payer les vint et chuinc livres de rente par an devant dittes en tel monnoie com dit

est sour le rente dou fief que ledis Henri tient dou dit monseigneur d'Enghien à Escaussinnes à deus paiemens chi après devisés, c'est assavoir ou terme de le saint Remy dys et siept livres tournois et au Noël ensuiwant wît livres tournois. Et commenchier le premier paiement au terme de le saint Remy procaïn venant qui sera l'an mil trois cens trente et siept et l'autre au Noël ensuiwant, et ensi d'an en an tels paiemens et à tels tiermes tant et si longement que le dis Henri ara le vie en cors. Et se tint ledit Henris dou vendange de le ditte rente entiereent à sols et à bien payés et en quitta ledit Oston nuement et absolluement tout quitte. Et de le rente des vint et chuinc livres tournois par an devant dittes fist ledis Henris d'Escaussinnes chiertain et especial assenne audit Oston as humers et as pourfis de tout le fief entiereent qu'il tenoit doudit monsigneur d'Enghien gisant à Escaussinnes et la entour, en tel manière que se le ledis Oston n'en estoit entiereent payés cascun an à tels tiermes que devant est deviset, il puet atant des humers et des pourfis tant en rentes comme en autre manière traire qu'il soit plaineement et entiereent sols et bien payés de le ditte rente des arrierges et de tous les cous, frais et damages qu'il avoit u feroit l'ocquison de le deffaute dou paiement de laditte rente. Ces devises ensi faites ledis Henris d'Escaussinnes me requist que je vosisse recevoir le werp, le raport et le quittanche qu'il le cours de se vie volloit faire des humers et des pourfis d'un fief devant dit. Et pour ledit Oston d'Escaussinnes, le fil reporter et mettre en main bien et à loy comme chiertain assenne de se renté devant ditte. Chou fait je semons et convirai monsigneur Jehan de le Hee devant nommet qu'il me defist par loy et par jugement se jou estoie bien et souffissamment mis et estaulis ou liu dou dit monsigneur d'Enghien pour tout cou qui en ces presenttes lettres est contenu faire et passer bien et à loy ; lequels messire Jehans de le Hee consilliés de ses pers dist par loy et par jugement apries chou que Symons de Ghistelle et Jehan dou Bos deseure dit eurent ledit estaulissement recordet bien et à loy avoir estet souffissamment recordet par devant yaus si con dessus est dit que jon estoie bien et souffissamment mis et estaulis au liu doudit monsigneur d'Enghien pour tout chou qui en ces presenttes lettres est contenu faire et passer bien et à loy si comme dit est. De cest jugement lensuirent paisiuellement si per li homme de fief devant nommet. Et sour chou li dessus dis Henris d'Escaussinnes en le présenche et au tesmoing des hommes de fief devant nommés qui pour cou especiaument y furent appelleet et par le jugement d'iaus reporta bien et à loy en me main le cours de se vie les humers et pourfis doudit fief et les werpi et quitta bien et souffissamment une fie autre et tierce. Et pour ledit Oston reporter et mettre en main bien et à loy comme de sen chiertain assenne de le rente devant ditte, et pour traire par deffaute de paiement de se ditte rente si con dit est. Chou fait je semons et convirai monseigneur Jehan de le Hee

dessus dit qu'il me defist par loi et par jugement se le dis Henris avoit bien reportet en me main et à loy les humers et pourfis doudit fief, et pour ledit Oston reporter et mettre en main si con dit est. Lequels messire Jehans consilliés de ses pers dist par loi et par jugement que oyl. De cest jugement lensuirent paisuilement si per li homme de fief deseure nommet. Et sour chon jou en le presence et au tesmoing des hommes de fief dessus dis reportai les humers et les pourfis de tout le dit fief en le main dou devant dit Oston d'Escaussinnes le fil et l'ai mis ens bien et à loy comme de sen chiertain assenne des vint et chuinc livres par an devant dittes, et pour traire à le deffaulte dou paiement pour le ditte rente les arrierages, les cous et les frais à ravoir si que dessus est deviset. Et en rechuich le cours de le vie le dit Henry le devant dit Oston en le foy et en l'omage dou dit monseigneur d'Enghien bien et souffissaument. Et semons et convirai le dit monseigneur Jehan de le Hee qu'il me defist par loy et par jugement se ledis Oston avoit bien et à loy en se main les humers et pourfis dou dit fief comme de sen chiertain assenne de le dite rente si con deviset est. Liquels messire Jehan de le Hee consilliés de ses pers dist par loy et par jugement que oyl as us et as costumes de Haynnau. De cest jugement l'ensuirent paisuilement si per homme de fief deseure nommet. Et pour cou que toutes les choses devant dittes et cascune d'elles soient fermes et estaules et bien tenues si en ai jon Sohiers Coille baillius de le tiere d'Enghien dessus dis ces présenttes lettres sayellées de men propre sayel et prié et requierch as hommes de fief devant nommés qui sayauls ont et requis en seront qu'il voeillent mettre leur sayauls à ces présenttes lettres avec le mien en tesmoingnage de veritet. Et nous li homme de fief devant nommet pour chou que nous à tout chou que devant est dit faire et passer bien et à loy fumes comme homme de fief no chier et amet signeur monseigneur d'Enghien dessus nommet pour cou especiaument appiellet, si en avons nous chil de nous qui sayauls avons et requis en avons estet, à le pryère et requeste de no boin amy le bailliu d'Enghien dessus dit mis et pendus nos propes sayauls à ces présenttes lettres avec le sien en tesmoingnage de veritet. Che fu fait bien et à loy à Enghien, en le maison Brisejon, en l'an de grace mil trois cens trente et sy, le merquedy procain le jour saint Pierre ou mois de février.

Original sur parchemin auquel étaient appendus 9 sceaux en cire verte p. à d. q. d. p. dont 6 sont détruits. Au dos est écrit : « Près de loy à la sureté de xx l. de rèle viagere vedue par Henry d'Escaussinnes à Othon d'Escaussinnes et assignié sur ung fief à Escaussinnes tenu d'Enghien 1336. » Collé Escaussinnes A 4. Archives d'Arenberg.

V

Nicolas de Houdaing, sire d'Épinoÿ, chevalier, se reconnaît redevable d'une rente annuelle de vingt florins au mouton, envers Gillion d'Ecaussinnes, seigneur de Ruesne, chevalier, son beau-frère, en vertu de convention matrimoniale et d'avis de ses père et mère.

26 mai 1362, à Mons

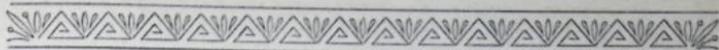
Jou Nicolles de Housdaing, sires d'Espinoit, chevaliers, fach savoir à tous que par chiertaine cause de avis et ordanche faite par monsigneur men père et me dame me mère asquels Dieus fache vray pardon et leur communs amis, et aussi par chiertains convens dou mariage le dame de Ruesne me suer, je doÿ et sui tenus à noble homme monsigneur Gillion d'Escaussinnez, signeur de Ruesne, chevalier, men serouge (1) et ses hoirs que il aroit de me dite suer, en le somme de vint florins au mouton dou coing le conte de Flandres boins et souffissans d'or et de pois de rente par an hiretaulement u monnoie au vaillant coursaule en le conté de Haynnau, laquelle rente je prometh et ay enconvent à payer cascun an audit mons. Gillion u au porteur de ces lettres au jour saint Jehan Baptiste, et commenchier en doÿ à payer le premier paiement au jour saint Jehan Baptiste qui sera l'an mil trois cens sissante et trois, et ensi d'an en an de là en avant persuiwaument à tousjours. Et se par deffaute de men paiement lidis messire Gilles u li porteres de ces lettres avoit damaiges u faisoit couls, frais u despens je li prometh et ay enconvent à rendre et a restorer dou tout par sen dit u par le dit de celui qui ces lettres apporta sans autre proeve faire. Et s'est mes grés et me volentés que le dis messire Gilles d'Escaussinnes u chius qui ces lettres apporta en puist donner sour my et sur mes biens quel justiche que il devra le quind denier de tout chou qui à payer seroit de le rente dessus dite pour le dite rente à requerre et faire avoir se deffaute y avoit et sans le sien ne ces convens amenrir. Et quant à chou que deseure est dit tenir, payer et aemplir bien et entirement jou ay obligiet et oblege enviens le dit monsigneur Gillion et le porteur de ces lettres mi meismes, mes hoirs, mes successeurs et tous mes biens et les leurs meubles et non meubles présens et avenir partout à que il soient u porroient y estre trouvet. Et si ay renonchiet et renonche à toutes choses closement et generaulment qui contre ces convens porroient à my ne à mes hoirs aidier u valoir et au dit monsigneur Gillion d'Escaussinnes u au porteur de ces lettres grever u nuire spécialement au droit qui dist

(1) *Serouge*, beau-frère.

que generauls renonsiations est de nulle valeur u nient souffissans. Et si prometh et ay enconvent par me foit que je ne contreray ne feray contre tour, art, enghien, conseil, matere, moyen, ocquison ne cause pour aler usance en contre les convens dessus dis u aucuns d'iaus. A toutes les convenenches devant dites obliger et recongnoistre de my en le manière que dit est furent comme hommes de fief à très haut prinche et poissant men très chier et redoubtet signeur le conte de Haynnau pour chou espécialment appiellet Jehan Brokes, Pierars dou Parch et Pierars de Biermeraing bourgeois de Mons. En tiesmoing des quels coses jou lidis sires d'Espinoit ay ces présentes lettres sayellées de men sayel. Si prie et requerch as hommes de fief devant nommés qui sayauls ont et requis en seront qu'il voeillent mettre leur sayauls à ces présentes lettres avoech le mien en tiesmoingnage de veritet. Et nous le dit homme de fief pour chou que nous as convens devant dit obliger et recongnoistre par le dit signeur d'Espinoit avons estet présent comme homme de fief no dit très chier signeur le conte pour chou par especiaul appiellet si que dit est en avons nous cil de nous qui sayauls avons et requis en avons estet mis et appendus nos sayauls à ces dites lettres avoech le sien en tiesmoingnage de veritet. Ce fut fait, à Mons, à le maison ledit Pierart de Biermeraing, le jour de l'Assencion l'an mil trois cens sissante-deux.

Original sur parch. muni de 4 sceaux en cire verte p. à d. q. d. p. Au dos : Obligation de vingt florins au mouton d'or deues par Mess. Nicole de Housdaing s^r d'Espinoit à Mess. Gilles d'Escaussines s^r de Rœulx à cause de sa feme sœur aud. s^r d'Espinoit. 1362. Cotte : Escaussines C 4. Archives d'Arenberg.





STATUTS

mis en harmonie avec la loi du 27 juin 1921
sur la personnification civile.

ART. 1^{er}. — Le Cercle archéologique du Canton de Soignies, dont le siège est à Soignies, fondé le 23 juillet 1893, est une société ayant pour but :

1^o De travailler à l'histoire littéraire, artistique et scientifique du canton de Soignies ;

2^o De rechercher et de réunir tous les documents propres à former les éléments de cette histoire ;

3^o De recueillir l'ensemble des traditions et des croyances populaires ;

4^o De créer un musée et une bibliothèque ;

5^o De s'efforcer d'empêcher la détérioration ou la perte des monuments, des objets d'art qui offriraient de l'intérêt ;

6^o De répandre le goût des études historiques et archéologiques.

Toute discussion politique ou religieuse et toute question personnelle sont bannies des assemblées et des publications de cette société.

ART. 2. — La société se compose des membres dont les noms sont ici annexés et des membres acceptés par le comité directeur du cercle.

La liste des membres est déposée annuellement au greffe du tribunal de première instance de Mons.

ART. 3. — Le nombre minimum des associés ne pourra être inférieur à dix.

ART. 4. — Les statuts et règlements déterminent les diverses catégories de membres, leurs droits et leurs obligations. Les membres individuels devront payer une cotisation annuelle qui ne pourra être inférieure à six francs.

ART. 5. — Pour être membre effectif, il faut être présenté par deux membres de la société.

L'admission est décidée par le comité, au scrutin secret et à la majorité absolue, dans la séance qui suit la présentation.

ART. 6. — Les membres sont soumis à une cotisation annuelle, payable par anticipation.

Ils sont tenus de payer la cotisation entière de l'année pendant laquelle ils ont été reçus.

ART. 7. — La cotisation pourra être augmentée si la nécessité en est reconnue par une assemblée générale convoquée à cet effet.

ART. 8. — Tout membre est libre de se retirer en adressant sa démission au comité.

Tout membre qui, après un double avertissement du trésorier, refuse de payer sa cotisation annuelle, est considéré comme démissionnaire.

ART. 9. — L'année sociale commence le premier juillet.

ART. 10. — Le recouvrement des cotisations se fera par quittance postale au courant du mois de juillet.

ART. 11. — L'exclusion d'un sociétaire ne peut être prononcée que par l'assemblée générale et à la majorité des deux tiers des voix.

ART. 12. — Le sociétaire, démissionnaire ou exclu, n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut rien réclamer de la société.

Il en est de même des héritiers, représentants ou ayant cause d'un sociétaire décédé.

ART. 13. — La société est gérée par un conseil d'administration composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un trésorier général et de deux questeurs.

Les titulaires doivent être domiciliés dans le canton de Soignies et de nationalité belge.

ART. 14. — Le conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale, dans sa séance de juillet, à la majorité des voix.

ART. 15. — Le comité est renouvelé partiellement tous les deux ans, savoir : à l'expiration des deux premières années, par la sortie du premier vice-président et du secrétaire ; deux ans plus tard, par la sortie du deuxième vice-président et du premier questeur ; deux ans plus tard, par la sortie du président, du trésorier et du deuxième questeur ; et ainsi de suite.

En cas de vacance d'une place dans le comité au cours d'un exercice, les autres membres nomment, provisoirement, un remplaçant pour continuer le mandat du titulaire manquant. L'assemblée générale la plus proche sera appelée à se prononcer sur ce choix.

Les membres sortants sont rééligibles.

ART. 16. — Le comité peut valablement délibérer dès qu'il y a quatre de ses membres présents.

Les délibérations sont prises à la majorité des votes ; en cas d'égalité, le président a voix prépondérante.

ART. 17. — Le conseil d'administration gère toutes les affaires de la société et la représente dans tous les actes, même judiciaires.

Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres ou même à un tiers.

ART. 18. Le comité est seul chargé de tous les achats et échanges ;

de l'arrangement, de l'entretien et de la garde du musée et de la bibliothèque ; des fouilles qui pourraient être faites et de ce qui concerne les publications.

Il fait les démarches nécessaires pour obtenir le concours du gouvernement, de la province, de la ville et des particuliers.

Il organise éventuellement des expositions temporaires d'objets d'art ; il peut aussi organiser des conférences archéologiques, artistiques, scientifiques ou littéraires, ainsi que des excursions.

Il prépare les assemblées générales et fixe l'ordre du jour.

Tous les sociétaires sont convoqués à toutes les réunions de la société et y sont admis.

Lorsqu'il s'agit de conférences, d'expositions, d'excursions, les membres des familles des sociétaires, mais habitant sous le même toit, sont admis également, ainsi que les personnes étrangères au canton, mais présentées par un sociétaire.

ART. 19. — Il y aura tous les ans, au mois de juillet, une assemblée générale.

ART. 20. — En cas d'urgence, et sur l'avis conforme du comité, le président peut réunir la société en assemblée générale extraordinaire.

ART. 21. — L'assemblée générale doit être convoquée lorsqu'un cinquième des membres associés en fait la demande.

ART. 22. — L'ordre du jour des assemblées générales comporte le procès-verbal de la séance précédente, la correspondance et les communications diverses qui doivent être envoyées au président au moins quinze jours auparavant.

L'ordre du jour de l'assemblée de juillet comprend, en outre, un rapport du trésorier sur l'état financier ainsi qu'un rapport présenté par le secrétaire sur les travaux et les différents services de la société pendant l'exercice écoulé.

ART. 23. — Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Toute décision de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres par l'affichage au musée, pendant un mois.

ART. 24. — La société forme des collections archéologiques se rattachant surtout à l'histoire du canton de Soignies.

Les membres s'engagent à saisir toutes les occasions pour augmenter les collections et à signaler au comité toutes les découvertes d'objets anciens qui viendraient à leur connaissance.

Le moindre don fait à la société est accepté avec reconnaissance. Toute personne, avec l'autorisation du comité, peut mettre en dépôt au musée, les objets d'antiquité qu'elle possède.

Les précautions nécessaires sont prises pour assurer son droit de propriété ; mais la société n'accepte de ce chef aucune responsabilité.

Les membres de la société s'engagent à faire connaître à leurs confrères le résultat de leur travaux et leur recherches.

Les notices et les mémoires lus en séance sont immédiatement remis au secrétaire pour être, s'il y a lieu, publiés dans les annales.

La société publie, à des époques indéterminées, un bulletin qui prend le titre de : *Annales du Cercle archéologique du Canton de Soignies*.

Le cercle n'est, en aucune façon, responsable des opinions émises par des membres soit dans les notices du mémoire qu'ils liraient, soit dans des conférences qui seraient données, soit enfin dans les travaux qui seraient imprimés.

ART. 25. — La dissolution de la société ne peut être prononcée tant que le nombre de ses membres effectifs ne sera pas réduit à dix.

ART. 26. — Tous les associés ont un droit de vote égal dans les assemblées générales et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

ART. 27. — L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres de la société.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'aux deux tiers des voix.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, elle ne sera valable que si elle est votée par l'unanimité des membres présents à l'assemblée.

ART. 28. — En cas de dissolution, la bibliothèque, les collections, les archives et tout l'avoir de la société, meubles et immeubles, deviennent la propriété de la ville de Soignies, qui devra les conserver pour les remettre à une société analogue qui pourrait se constituer.

En cas de refus par la ville, tout l'avoir sera versé à l'Etat.

ART. 29. — Pour tout ce qui n'est pas ici prévu, il en sera référé au titre premier de la loi du 27 juin 1921, accordant la personnalité civile aux sociétés sans but lucratif.

ART. 30. — Les présents statuts seront en vigueur du jour de leur publication aux annexes du *Moniteur*.

Article additionnel. — Par dérogation à l'article 14 ci-dessus, le conseil d'administration est nommé aujourd'hui, pour la première fois, savoir :

Président : M. Arné Demeuldre.

Premier vice-président : M. Edmond Fosty.

Deuxième vice-président : M. Joseph Pâques.

Secrétaire général : M. Léopold Bajard.

Trésorier général : M. Arille Lagneau.

Premier questeur : M. Vincent Desmette.

Deuxième questeur : M. René Vandam.

Fait en assemblée générale, à ce spécialement convoquée, à Soignies, le cinq mars mil neuf cent vingt-deux.

(Suivent les signatures.)

Enregistré à Soignies, le 17 mars 1922, volume 72, folio 7, case 18. Trois rôles sans renvoi. Reçu 5 francs. Le receveur (signé), I. François.

Annexe en suite de l'article 3 de la loi du 27 juin 1921 :

Noms, prénoms, professions, domiciles des administrateurs nommés par l'assemblée générale du 5 mars 1922.

Président : M. Amé Demeuldre, notaire honoraire.

Premier vice-président : M. Edmond Fosty, directeur des écoles communales.

Deuxième vice-président : M. Joseph Pâques, banquier.

Secrétaire général : M. Léopold Bajard, directeur de l'école industrielle.

Trésorier général : M. Arille Lagneau, professeur à l'école industrielle.

Premier questeur : M. Vincent Desmette, entrepreneur.

Deuxième questeur : M. René Van Dam, directeur de carrière.

Tous domiciliés à Soignies et de nationalité belge.

Pour copie conforme :

Le secrétaire général,
L. BAJARD.

Le président,
A. DEMKULDRE.

(Parus aux annexes du *Moniteur Belge*, le 5 avril 1922, n° 131.)

